

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
FL/CP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2018

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE

- 1- Délégation de service public pour l'exploitation de la restauration collective : choix du délégataire et approbation du contrat de délégation de service public
- 2- Procès-verbal de fin de mise à disposition du bien immeuble du conservatoire de Verrières-le-Buisson entre la commune et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay
- 3- Adhésion au service commun « systèmes d'information » de la Communauté Paris-Saclay pour l'activité « Mise en conformité Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) »
- 4- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 31 mai 2018 de la Communauté Paris-Saclay

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 5- Adhésion à l'expérimentation de la mission de médiation préalable obligatoire du Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la grande couronne d'Ile-de-France

SERVICE CULTUREL

- 6- Tarifs de la saison culturelle 2018-2019
- 7- Tarifs pour l'utilisation du bar de l'Espace Bernard MANTIENNE
- 8- Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social (PSCES) de la médiathèque Malraux

SERVICE SCOLAIRE

- 9- Modification de la tarification de la journée à l'accueil de loisirs à compter de septembre 2018

SERVICE ENVIRONNEMENT

- 10-Convention entre la ville et la Fondation du Patrimoine dans le cadre d'une campagne de souscription visant à encourager le mécénat en faveur de la sauvegarde de l'Herbier Vilmorin

SERVICE DES FINANCES

- 11-Participation fiscalisée fixée par le Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB) pour l'année 2018
- 12-Participation fiscalisée fixée par le Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (SIEI) pour l'année 2018
- 13-Budget principal - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2017
- 14-Budget principal - Compte administratif de l'exercice 2017
- 15-Budget principal - Affectation du résultat de l'exercice 2017
- 16-Budget principal - Budget supplémentaire de l'exercice 2018
- 17-Budget annexe assainissement - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2017
- 18-Budget annexe assainissement - Compte administratif de l'exercice 2017
- 19-Budget annexe assainissement - Affectation du résultat de l'exercice 2017

DECISIONS DU MAIRE

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. ATTAF, Mme ORSINI, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme KERNY-BONFAIT à Mme LEGOFF
 Mme OCTAU à M. JOLY
 M. LEFEVRE à Mme FOUCAULT
 Mme DE CHABALIER à M. DOSSMANN
 M. FOURNIER à M. HULIN
 M. YAHIEL à Mme GIRI

ABSENTS :

M. CHARLES
 M. LARNICOL
 M. PANCRAZI
 Mme BARBET

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Monsieur Thomas JOLY, Maire de Verrières-le-Buisson.

- Il est fait appel des membres présents par Madame Caroline FOUCAULT. Le quorum est atteint.

- Élection d'une ou d'un secrétaire de séance : Madame Caroline FOUCAULT, candidate, est élue à l'unanimité.
- Information par Monsieur le Maire des cérémonies et événements survenus sur la commune depuis le dernier conseil municipal et à venir prochainement. Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 24 septembre 2018.

REMERCIEMENTS

L'association Les Amis du Bua pour la contribution apportée lors de l'organisation de leur première fête des voisins.

Le TUVB pour la contribution apportée lors de l'organisation de la 6^e édition de la Buissonnière.

Les membres de Notre-Dame de Chrétienté pour l'accueil bienveillant réservé à l'occasion du pèlerinage de Pentecôte.

M. et Mme BONFAIT pour le néflier offert à l'occasion de la naissance de leur fils Gabriel.

M. Denis FAUVEL, Président de l'association Art Verrières pour la mise à disposition de l'Espace Tourlière.

La section danse du Trait d'Union au personnel municipal pour son accueil lors des galas à l'Espace Bernard Mantiennne.

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

Mardi 29 mai

- Jam Session (Festival Jazz à Verrières) – Auditorium Espace Bernard Mantiennne

Du vendredi 1^{er} juin au dimanche 1^{er} juillet

- Exposition Gautier & Co – Orangerie Espace Tourlière

Vendredi 1^{er} juin

- Vernissage de l'exposition Gautier & Co – Orangerie Espace Tourlière

Samedi 2 juin

- Exposition de la MAO : le monde des chauves-souris – Arboretum Roger de Vilmorin
- Atelier multimédia – La Potinière
- Balade nocturnes MAO - Arboretum

Du Samedi 2 au dimanche 3 juin

- Exposition du Club ABC – Espace Bernard Mantiennne
- Rencontre des saveurs – Centre ville

Dimanche 3 juin

- Concert d'Arte Musica – Eglise Notre Dame de l'Assomption

Du lundi 4 au vendredi 9 juin

- Séjour CCAS à Lacanau

Mardi 5 juin

- Conférence du Club ABC : le vitrail, ses origines, sa conception, sa vie – Maison Vaillant

Mercredi 6 juin

- Spectacle de fin d'année, En bordure de Scène – Espace Bernard Mantienne
- Les raconteries – La Potinière

Jeudi 7 juin

- Conférence de Pierre Gilles : Collectionneurs et mécènes : cinq siècles d'amour de l'art et de partage – Maison Vaillant

Vendredi 8 juin

- Remise des permis piétons à l'école Honoré d'Estienne d'Orves

Samedi 9 juin

- Exposition de la MAO : le monde des chauves-souris – Arboretum Roger de Vilmorin
- Balades nocturnes MAO – Arboretum

Dimanche 10 juin

- Brocante Zinado – Parc Régulier
- Spectacle de fin d'année, En Bordure de scène – Espace Bernard Mantienne

Jeudi 14 juin

- Sortie nature CCAS : balade gourmande - conservatoire national des plantes (Milly-la-Forêt)

Samedi 16 juin

- Brocante – Accueil éducatifs de la Bièvre (182, route de Bièvres)
- Exposition de la MAO : le monde des Chauves-souris – Arboretum Roger de Vilmorin
- Les Mirettes à la Fête – Centre André Malraux

Du samedi 16 au dimanche 17 juin

- Défis de Verrières
- Gala de danse du TU – Espace Bernard Mantienne

Lundi 18 juin

- Cérémonie commémorative – Cimetière

Mercredi 20 juin

- Repas à thème du CCAS : la Grande-Bretagne

- Centenaire de Madame LAMARRE – EHPAD ALPH'AGE GESTION (ex résidence le Bois)

Jeudi 21 juin

- Buffet du personnel et des Elus – Moulin de Grais
- Ciné-débat à l'Espace Bernard Mantienne : La Femme insecte

Du jeudi 21 au jeudi 28 juin

- Olympiades des écoles – Stade des Justices

Samedi 23 juin

- Remise des cartes d'électeur aux jeunes de 18 ans – salle du Conseil

Du samedi 23 au dimanche 24 juin

- Gala de danse du TU – Espace Bernard Mantienne

Dimanche 24 juin

- Brocante des enfants V2I – Centre André Malraux

Lundi 25 juin

- Conseil municipal – Hôtel de Ville

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR

Mercredi 27 juin

- Inauguration d'une fresque – Résidence de Grais

Jeudi 28 juin

- Sortie du CCAS à Montmartre

Samedi 30 juin et dimanche 1^{er} juillet

- Gala de danse de Basic Jazz, Espace Bernard Mantienne

Samedi 30 juin

- Nuit du Conte, Arboretum municipal

Du 1^{er} au 4 juillet

- Fête du cinéma, Espace Bernard Mantienne

Mercredi 4 juillet

- Théâtre du Snark, Espace Bernard Mantienne

Du 7 au 18 juillet et du 19 au 30 juillet

- Séjours enfants à Gravières, Auvergne

Vendredi 13 juillet

- Feu d'artifice, Parc de la Noisette

Lundi 16 juillet

- Cérémonie commémorative, Monument Aux Justes

Du 22 au 29 août

- Séjours ados à Gravières, Auvergne

Lundi 3 septembre

- Rentrée des classes

Du 12 au 25 septembre

- Le Meilleur de la Quinzaine des Réalisateurs de Cannes, Espace Bernard Mantiennne

Du 14 au 30 septembre

- Exposition « Jeune création en résidence d'été », Orangerie – Espace Tourlière

Samedi 15 septembre

- Forum des associations, Parc Régnier

Samedi 15 et dimanche 16 septembre

- Journées du Patrimoine

Samedi 22 septembre

- Marché d'artisanat d'art, centre-ville

Lundi 24 septembre

- Conseil municipal – Hôtel de Ville

M. le Maire : Nous n'avons pas reçu de questions écrites, donc nous pouvons attaquer l'ordre du jour.

DIRECTION GENERALE**1- Délégation de service public pour l'exploitation de la restauration collective : choix du délégataire et approbation du contrat de délégation de service public.**

(Rapporteur : Madame Dominique LEGOFF)

(Lecture du rapport de présentation).

Lors de la séance en date du 22 janvier 2018, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du service de la restauration collective de la Ville de Verrières-le-Buisson, aux vues des caractéristiques présentées dans le rapport préalable au principe de concession de la restauration collective et de l'avis favorable émis par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 22 janvier 2018.

Le Conseil a par ailleurs autorisé Monsieur le Maire à procéder aux formalités de mise en concurrence et de publicité.

Un avis d'appel public à concurrence est paru au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), ayant qualité de journal d'annonces légales dans le département, le 3 février 2018.

La procédure de mise en concurrence est régie par les articles L.1411-1 et R.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Il s'agit d'une procédure ouverte : les dossiers de candidature et les dossiers d'offre devant être remis en même temps par chacun des candidats, et ce, sous un pli unique.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 23 mars 2018 à 12h00. Trois plis sont parvenus dans ces délais en Mairie et aucun n'est parvenu hors délai.

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 9 avril 2018 pour procéder à l'ouverture des plis reçus : ces derniers émanaient des sociétés API Restauration, ELRES sous le nom commercial ELIOR FRANCE ENSEIGNEMENT et SOGERES.

L'avis d'appel public à candidature exigeait la production de tous les documents permettant à l'autorité délégante d'apprécier l'aptitude des candidats à assurer la continuité du service public délégué ainsi que l'égalité des usagers.

Les membres de la commission après étude des dossiers, ont dressé la liste des candidats admis à présenter une offre. Les membres de la commission ont procédé à l'ouverture des offres et les ont renvoyées aux services administratifs pour une analyse complète.

La Commission s'est réunie le 3 mai 2018 pour procéder à l'acceptation de la recevabilité des offres au vue de l'analyse effectuée par les services administratifs et autoriser l'engagement des négociations avec un seul ou avec l'ensemble des candidats. Les membres de la commission, après étude et analyse, ont accepté les offres et ont émis un avis favorable à l'engagement des négociations avec les trois sociétés, API Restauration, ELRES sous le nom commercial ELIOR FRANCE ENSEIGNEMENT et SOGERES.

Au vu de cet avis, Monsieur le Maire a engagé les négociations avec les trois sociétés. A l'issue des auditions qui ont eu lieu le 25 mai 2018, les candidats ont produit des propositions complémentaires.

Conformément aux règles de la procédure et du classement des candidats, au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation, Monsieur le Maire a choisi la société API Restauration, dont il a jugé l'offre économiquement plus avantageuse, notamment après la présentation de ses propositions complémentaires. Un projet de contrat de délégation de service public a été établi au vu de la proposition formulée par le candidat.

Il est proposé que la délégation de service public pour la restauration collective soit confiée à la société API Restauration pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2018.

M. le Maire : Avez-vous des questions ?

M. HULIN : Ce n'est pas vraiment une question mais plutôt une remarque : à chaque fois qu'on voit un appel d'offres, on a un débat sur la répartition en pourcentage des différents critères, cela pourrait paraître parfois du détail mais là,

c'est l'exemple typique que ce n'est pas tant du détail que cela puisque la prestation que l'on choisit parmi les trois est la moins bonne note au niveau de la performance environnementale. Pas de beaucoup je le reconnais puisqu'elle a 8 sur 10 alors que les deux autres ont 9 sur 10, mais enfin c'est quand même la moins bonne sur ce plan-là. Et ce n'est pas la meilleure du point de vue technique non plus, mais comme le prix des prestations est beaucoup plus bas que les autres offres, c'est le prix qui l'emporte.

Comme je ne fais pas partie de la commission, je n'ai pas plus de détails, je me garderais bien d'en dire beaucoup plus, c'est simplement l'illustration que la répartition des pourcentages entre les différents critères peut conduire à cela, à choisir l'offre qui est la moins bonne au niveau environnemental parce que c'est l'offre qui est la moins chère.

M. MORDEFROID : Je complète la question de Vincent sur un autre point : À chaque fois on discute de ce fameux tableau auquel on ne comprend pas grand-chose, j'ai recherché car il y a quelques indices dans l'épais dossier qui nous a été remis, mais je n'ai pas trouvé de proposition ou de présentation qui pourrait être de nature à simplifier la compréhension du conseil municipal. J'espère que cela viendra plus tard.

M. GRISSOLANGE : Outre que je partage le point de vue exprimé par Vincent, j'ai une interrogation sur le critère « vie du contrat : 10 points », qu'est-ce que c'est que la vie du contrat ?

Et finalement, quand on regarde le détail de la convention, on voit page 11 « une redevance au titre des repas exportés depuis la cuisine centrale à des tiers, le prestataire s'engage à verser une redevance... », ok c'était déjà le cas avant, et ensuite : « Les conditions en sont strictement encadrées... », mais on n'a pas de lumière sur cet encadrement.

Point suivant : c'est peut-être moi qui lis mal ou ce n'est pas clair, on a l'impression que cette redevance est reprise au troisième tiret : « une redevance au titre des repas élaborés... et exportés à des tiers... », c'est donc a priori la même chose que le premier tiret, et on poursuit avec : « API Restauration garantissant une redevance moyenne de 68 344 € par an durant la durée du contrat ». Est-ce que la redevance au titre des repas exportés à des tiers, c'est bien cela qui est expliqué au troisième tiret, ou est-ce qu'il faut lire cela autrement ?

Mme LEGOFF : Pour la vie du contrat, c'est le suivi de la façon dont nous travaillons avec la société API Restauration puisque nous travaillons avec eux depuis des années et nous avons des contacts réguliers, riches et réactifs.

M. le Maire : Deux éléments : sur la délimitation des points ou des pourcentages qui vont pour les différentes parties, technique, financière, environnementale, il y a une commission qui se réunit, à laquelle M. HULIN n'appartient pas en effet mais dans laquelle l'opposition est présente, et qui débat de ce qu'il convient de faire, commission qui établit ce tableau de bord qui ensuite de cela est examiné. Moi je suis tout à fait pour que les différentes pondérations puissent évoluer pour autant que la commission fasse des propositions qui aillent dans ce sens-là. Ce n'est pas « top » de les avoir au moment où l'on est dans la phase d'attribution, il faudrait y penser un peu avant ; mais ce sont des règles qui nous sont imposées un peu collégialement pour les décisions que nous avons à arrêter.

Sur les montants, en l'occurrence je voudrais dire deux choses par rapport à ce qu'a dit Dominique : d'une part ils s'engagent au montant indiqué, ils se font fort de vendre ce nombre de repas par an qui sont acquis à la commune ; et la phrase

précédente veut dire qu'ils sont encadrés par des valorisations à chaque repas vendu qu'ils se doivent de nous déclarer.

M. GRISSOLANGE : Je ne veux pas être trop critique sur la rédaction mais la rédaction en trois tirets donne un peu de confusion, on comprend qu'il y a une première redevance, puis une deuxième redevance, plus une troisième alors qu'à mon avis il y en a deux : une redevance annuelle de mise à disposition de la cuisine centrale pour 15 000 €, et une redevance au titre des repas pour les tiers...

M. le Maire : Tu as raison, à raison de 0,30 € par repas.

M. HULIN : Autant il est juste de rappeler que pour un appel d'offres, on ne peut pas toujours se rendre disponible en journée pour venir en commission, autant dire que je ne fais pas de remarques avant le lancement de l'appel d'offres sur les critères, etc., ce n'est pas juste, on a beaucoup discuté sur la politique d'approvisionnement, sur les labels bio, sur éventuellement un repas végétarien et aussi sur la répartition des critères. Je ne fais que redire ce que j'ai déjà dit auparavant.

M. le Maire : Tout à fait. Il n'en reste pas moins que nous avons à approuver la valeur de chacune des rubriques et nous l'avons fixée comme règle commune pour l'analyse des offres qui ont été faites.

D'autres questions ?

M. PEPERS : J'ai plusieurs fois répété que « produit labellisé » ne me convient pas parce que cela ne signifie pas produit sous signe officiel de qualité, premièrement. Deuxièmement, ce qui change, c'est qu'ils s'engagent à un produit Label Rouge par semaine, visiblement ce sera du poulet. Et troisièmement les produits locaux ne sont pas forcément des bons produits. On peut faire des produits locaux qui sont tout à fait banaux et on peut faire du poulet en batterie comme produit local.

Donc je pense que le contrat a été mal négocié et qu'on aurait pu prendre le train de l'amélioration de la qualité des produits servis aux enfants de la ville de Verrières, on ne l'a pas pris ; et en termes de contrôle il n'y a rien, contrôle des aliments fournis, des produits cuisinés, etc., rien. Il n'y a pas non plus de point de contrôle sur le plan financier, comment on va contrôler le rapport financier qu'API va nous fournir, il n'y a rien. C'est la raison pour laquelle je voterai contre.

M. le Maire : Formidable Daniel, youpi, c'est la fête au village ! En l'occurrence d'accord sur les labels, l'expression n'est pas exactement la même que celle que tu souhaitais, ceci étant celle que tu proposes englobe celle que nous avons indiquée. Donc il n'y a aucun problème par rapport à cela. J'espère que tu as entendu la contestation majeure dans l'ensemble de la ville de Verrières pour dire que ce qui était proposé jusqu'à présent n'allait absolument pas et qu'il fallait qu'on réforme complètement les repas qu'on produisait à Verrières. Et le contrôle n'a jamais été effectué, preuve en est, c'est qu'ils nous versent ce qu'ils nous doivent et qu'ils ont respecté leur cahier des charges, y compris les produits locaux que tu connais par cœur, tu sais quel est notre environnement et en l'occurrence les producteurs du Plateau de Saclay et la ferme de Charles Monville, produits bios, 500 poulets par semaine, c'est de la batterie comme chacun le sait ! Je te donne juste le contexte qui est le nôtre, notre réalité, on ne travaille pas hors-sol, on travaille avec des produits que nous connaissons, avec un interlocuteur que nous connaissons et que nous contrôlons, il y a même 10 % pour la gouvernance dans nos relations avec eux sur les produits qu'ils proposent. C'est quelqu'un qui nous propose aussi d'avoir une relation quotidienne avec nos

commensaux, ceux qui viennent manger nos repas et leurs familles, qui donc s'expose quotidiennement à avoir une relation personnalisée avec eux pour encaisser, commander, recevoir, je trouve qu'ils prennent beaucoup de risques par rapport à ce que tu nous exposes. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 23 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions).

2 - Procès-verbal de fin de mise à disposition du bien immeuble du conservatoire de Verrières-le-Buisson entre la commune et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

(Rapporteur : Monsieur Gérard DOSSMANN)

M. DOSSMANN : Vous savez tous que le conservatoire a déménagé début janvier pour l'Espace Bernard Mantienne, les locaux étaient gérés avant par la CPS, comme tout est terminé dans cet Espace Bernard Mantienne, il est nécessaire de faire la mise à disposition de ces biens à l'ensemble de la CPS.

M. le Maire : Des questions ?

M. GRISSOLANGE : Est-ce qu'il y a des élèves du Conservatoire qui ne viennent pas de Verrières, qui viennent de la communauté et si oui combien ?

M. DOSSMANN : Je n'ai pas l'information.

M. le Maire : Mais la réponse sera donnée. Il y a un certain nombre de pratiques musicales, par exemple la viole de gambe, Verrières est la seule ville qui fait cette pratique musicale, donc il y a effectivement des gens de notre voisinage qui pratiquent ces cours dans notre conservatoire.

M. ZAKARIAN : Juste une question : on a bien une rétrocession du bien qui a été mis à disposition, est-ce que l'interco avait fait des travaux dedans qui appellent une reprise d'actifs ou pas du tout ? Il n'y a eu aucuns mouvements comptables ? Quand le conservatoire a déménagé, il a pris la totalité des matériels, des meubles mais aussi éventuellement des choses qui étaient arrimées à l'infrastructure, il n'y a pas eu de mouvements d'actifs ?

M. DOSSMANN : Non, aucuns mouvements d'actifs et pas vraiment de travaux non plus.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

3 - Adhésion au service commun « systèmes d'information » de la Communauté Paris-Saclay pour l'activité « Mise en conformité Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) »

(Rapporteur : Madame Caroline FOUCAULT)

Mme FOUCAULT : Comme vous le savez, le cadre juridique a évolué, l'Europe a renforcé tout ce qui est utilisation de données informatiques à caractère personnel pour les organismes publics et privés, et à partir du 25 mai on se doit de suivre cette nouvelle transition législative.

Je ne sais pas si je dois vous faire un cours sur le RGPD ?

(Plusieurs élus disent non.)

Grosso modo l'idée pour nous est de nous adresser à Paris - Saclay qui a proposé de mutualiser le RGPD pour les villes qui le souhaitent, cela nous permettrait d'avoir une personne indépendante de la commune, c'est bien que sur les données personnelles des Verriérois ce ne soit pas quelqu'un qui travaille pour la commune, et avec cette délégation nous pourrions avoir au niveau financier un gain important puisqu'il va falloir faire une étude de toutes nos habitudes et de nos

traditions, étude de tout ce que l'on faisait en informatique. Il y en a à peu près pour 5000 €. Après nous mettons en place des systèmes qui vont protéger encore plus les données des Verriérois et les personnes qui travaillent pour nous et avec nous. Sinon soit il faudrait qu'il y ait quelqu'un qui travaille à la Ville, donc une embauche, une personne qui ne travaillerait pas à temps complet, la première année oui mais ensuite ce ne serait pas à temps complet, soit il faudrait que nous-mêmes nous lancions un marché et on ne trouverait sans doute pas à ce prix-là, ce serait sans doute beaucoup plus cher. Je crois qu'il y avait eu un premier devis qui était deux à trois fois plus élevé que ce montant.

La commission Finances s'est réunie le 22 juin 2018 et a émis un avis favorable à l'unanimité pour que nous fassions partie des communes qui souhaitent participer à ce futur marché qui a été lancé. Aujourd'hui on n'a pas encore le nom de l'entreprise qui a gagné le marché à Paris - Saclay, dès que nous l'aurons nous vous donnerons l'information.

M. le Maire : Merci pour cette mise en conformité du Règlement Général sur la Protection des Données. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. GRISSOLANGE : Une question de détail : quand on regarde la convention d'adhésion, il y a une contradiction entre ce qui est écrit page 2 « Composition de service commun : 5 agents à 100 % de leur temps de travail et 1 agent communautaire à 80 % », et plus loin on trouve plus précisément...

Mme FOUCAULT : Ce que tu viens de lire, c'était à la création du service et je pense que c'est un mi-temps qui fait la différence. Je le dis pour le public.

M. GRISSOLANGE : Je finis ma question : à la fin on voit que la composition du service est toujours 5 à 100 % et 1 à 80 %, + 1 à 50 %, mais j'ai compris ton explication.

Deuxième question de fond : comme tu l'as expliqué en rapportant la délibération, le prestataire extérieur est une entreprise privée, donc la communauté Paris - Saclay envisage de confier à un prestataire extérieur la conduite des missions d'audit, de formation et de mise en place des outils, du coup je ne comprends pas très bien, c'est page 29, on parle du Délégué externalisé à la protection des données dans le cadre du RGPD, lui est forcément compétent puisqu'il se vend lui-même comme compétent, on ne va quand même pas charger ce monsieur de s'auditer lui-même et de se former lui-même, donc qu'est-ce que ça veut dire les missions d'audit et de formation ?

Mme FOUCAULT : Audit parce qu'il va auditionner toutes les communes, cela a été fait d'abord à IGNY fait a été pris en commune test et toutes les procédures informatiques, que ce soit du budget, des familles, des factures, des concessions funéraires, tout cela a été audité et transformé en processus de validation pour savoir là où il y avait des données personnelles et là où peut-être il y aurait un souci parce que quelqu'un pourrait récupérer le fait que vous ayez décidé d'avoir une concession ou une caverne au cimetière par exemple, ou que vous ayez oublié de payer la cantine de vos enfants.

On pense qu'un jour vous allez vouloir et décider d'effacer toutes les traces qu'on a sur la ville de Verrières, donc on fait tout cela au cas où... Le RGDP service au cas où il faudrait effacer toutes les données de votre vie privée, c'est le droit à la vie privée. C'est le droit à l'oubli.

Alors quelle formation ? Il va falloir que notre personnel soit formé, informé, et se rende compte qu'aujourd'hui, quand il clique sur un logiciel, c'est important car ce sont des données personnelles, c'est un bout de la vie privée de quelqu'un, et donc nous allons former le personnel de la Ville.

Il va falloir qu'on s'habitue tous à travailler différemment pour que le jour où Monsieur Tartempion nous dira : j'ai été très heureux à la ville de Verrières-le-Buisson mais je vous demande qu'administrativement, plus rien n'existe sur moi, on puisse retrouver et effacer toutes les données. En tout cas toutes celles qui peuvent être effacées car il y en a qu'on est obligé de garder quelques années.

Donc c'est tout le process de mise en place que nous allons devoir faire sur la ville. On avait une obligation à partir du 25 mai mais comme le marché public a été lancé le 20 mai, pour votre information je crois qu'il n'y a que la ville de Massy qui le fait en interne avec une personne de la ville, qui le gère de A à Z ; et les 26 autres villes vont certainement utiliser ce marché public.

M. le Maire : Très bien, merci Caroline.

M. GRISSOLANGE : Une question annexe : pourquoi la présente convention est-elle dispensée de la formalité de l'enregistrement ? C'est page 29, qu'est-ce que cela veut dire ?

M. le Maire : Le diable se niche dans les détails, c'est sans doute parce que c'est une convention entre deux partenaires collectivités territoriales, et donc le préfet n'a pas à l'avoir.

M. TREBULLE : C'est surtout qu'on considère que cela n'a pas besoin d'être enregistré pour que cela prenne effet entre les parties.

Mme FOUCAULT : Mais ce sera validé par le Préfet quand cela ira au contrôle de légalité. Par contre, pour cette convention c'est suffisant. Pas besoin d'un notaire.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

4 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 31 mai 2018 de la Communauté Paris-Saclay.

(Rapporteur : Monsieur Thomas JOLY)

M. le Maire : Assez classiquement, à l'occasion de la prise de compétences, de grandes compétences et de répartitions entre la communauté d'agglomération et les communes qui souhaitent les exercer ou pas, nous avons eu à réunir notre CLECT qui est la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, celle-ci s'est réunie le 31 mai dernier, elle avait à examiner un certain nombre de choses sur les activités économiques déclarées d'intérêt communautaire, des voiries concernant la ville d'Orsay, la ville de Longjumeau et la prévention spécialisée.

Ce qui nous intéresse, - ce n'est pas que pour le reste nous nous en désintéressions mais cela ne nous impacte pas -, il s'agit là de l'entretien de la zone d'activité des Gardes et de la zone d'activité de la Noisette, c'est une diminution de notre attribution de compensation évaluée à 48 152 € pour les charges constatées assumées par notre commune les années précédentes et que nous avons transférées.

Il s'agit juste de donner notre accord à cette évaluation. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. GRISSOLANGE : Ce n'est pas une question mais une remarque : la commission s'est en effet réunie le 31 mai et il n'y avait pas de représentant de Verrières-le-Buisson présent à la commission, je trouve que c'est regrettable, c'est écrit dans le dossier ; ou alors il était bien caché dans la salle !

(Hilarité générale)

M. le Maire : Oui, Dieu merci on a confiance dans certains collègues de notre intercommunalité pour porter haut et fort la voix de Verrières. D'autres remarques ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5 - Adhésion à l'expérimentation de la mission de médiation préalable obligatoire du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la grande couronne d'Ile de France.

(Rapporteur : Madame Caroline FOUCAULT)

Mme FOUCAULT : Il s'agit d'une obligation préalable, enfin quelque chose qui va devenir obligatoire peut-être si l'expérimentation fonctionne au niveau du CIG, Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile de France. Pour faire simple il nous est proposé sur l'Essonne et sur deux ou trois autres départements de l'Ile de France d'avoir accès à un médiateur pour les employés territoriaux, les agents publics et les juridictions administratives.

À titre d'expérimentation la médiation préalable deviendrait obligatoire et applicable à tous les agents publics employés par la collectivité, et cette mission serait faite par un personnel du CIG. À chaque fois donc qu'un agent aura un souci, au lieu d'aller directement au tribunal, il passera par ce médiateur quand il considérera que les décisions administratives individuelles lui sont défavorables, par exemple relatives à des éléments de rémunération ou un refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congé non rémunéré pour des agents contractuels, pour des décisions administratives individuelles qui lui seraient défavorables relatives à sa réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité, d'un congé parental, ou relatives à l'emploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé ; les décisions administratives individuelles qui lui sembleraient défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ; décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de sa vie, il devra passer par le médiateur avant d'aller devant le juge.

Même chose pour une décision défavorable relative aux mesures appropriées à l'égard des travailleurs handicapés de la part des employeurs publics ; et concernant aussi les aménagements des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont pas en mesure d'exercer leurs fonctions suivant certains articles, qui sont souvent reconnus inaptes.

En fait nous vous proposons de faire ce test. L'expérimentation sera prolongée jusqu'au 18 novembre 2020, nous devons donner notre avis avant le 1^{er} septembre de cette année si l'on veut faire cela, et il y aura une participation de la collectivité à hauteur de 49,80 € par heure pour l'intervention du CIG étant entendu que c'est le temps de préparation et de présence pour la personne physique désignée par le médiateur.

Donc c'est un changement, aujourd'hui il y a des syndicats et quand cela ne va pas au niveau des syndicats il y a le juge, on va désormais essayer d'avoir un médiateur si besoin est et nous vous proposons d'adhérer à cette expérimentation.

M. le Maire : Personnellement je pense que c'est une très bonne idée, il y a trop de judiciarisation dans notre société, si l'on peut avoir des gens qui se parlent pour

régler les problèmes, ce ne serait pas plus mal. Voilà ce qui nous est proposé à l'image de ce qui se fait avec le Conciliateur de Justice qui n'a pas des fonctions de juge mais qui tente de trouver des solutions entre particuliers sur des conflits de voisinage. Avez-vous des questions ?

M. GRISSOLANGE : Je fais des réserves sur cette idée. La première réserve, c'est que le médiateur, si j'ai bien compris ce qui nous est expliqué, sera un personnel du CIG, cela signifie pour moi qu'il est un peu juge et partie.

Mme FOUCAULT : Il aura une formation spécifique.

M. GRISSOLANGE : J'espère bien qu'il aura une formation et je ne doute pas de la qualité de ces personnes, je connais moi-même des gens qui sont médiateurs mais ils sont complètement extérieurs et en outre ils sont bénévoles. Là on voit premièrement qu'il est du CIG et que deuxièmement il sera rémunéré 50 € de l'heure, je passe les centimes. C'est une personne physique du CIG qui sera désignée médiateur.

Mme FOUCAULT : Ce n'est pas cette personne qui va toucher le montant, c'est le CIG. J'avais justement une discussion avec la Présidente du Tribunal d'Évry ce matin, en fait c'est le CIG qui sera rémunéré, un de ses personnels sera formé à la médiation. Il est vrai qu'il y a quelques semaines ou quelques mois ils cherchaient des médiateurs et je pense qu'ils n'en ont pas trouvé, ce n'est pas quelque chose de facile et peut-être qu'ils se sont dit que comme en plus il y a une expérimentation, on ne sait pas si ce sera pérenne ou pas, parfois c'est beaucoup une affaire de personne, ils ont souhaité faire comme cela.

M. GRISSOLANGE : Je ne doute pas qu'ils aient souhaité faire comme cela et je comprends bien ce qu'a dit Monsieur le Maire sur le danger d'une judiciarisation excessive, mais en même temps les conditions proposées, c'est-à-dire la personne désignée au sein du CIG certes sera formée, c'est évident, je suppose que ce sera une personne qui aura beaucoup de qualités parce que c'est une tâche difficile, mais moi je suis contre cette expérimentation. On essaie ainsi de mettre en place une justice qui coûte le moins cher possible au lieu de donner à la justice les moyens de faire autre chose ou autrement.

M. le Maire : C'est un point de vue, merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. MORDEFROID : On peut se poser en effet des questions sur la médiation mais je pense que le caractère obligatoire ne la rend pas plus efficace, c'est un point de vue.

Ma question est tout à fait pratique : si l'on regarde les 3, 5 ou 8 dernières années à Verrières, combien aurait-on eu par année de cas qui auraient pu justifier de cette médiation, qui rentraient dans le cadre de cette médiation ? Est-ce que c'est zéro, 5, 10, 15, 20 ?

M. le Maire : On va regarder, ce serait un peu prétentieux de te donner un chiffre très précis ce soir, je pense que cela ne doit pas dépasser la dizaine de cas...

Mme FOUCAULT : J'aurais dit plutôt deux ou trois cas par an. C'est vraiment à la marge. En fait c'est aussi le rôle des syndicats, on n'a pas un syndicat national représenté à la Ville de Verrières-le-Buisson, après Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Maire reçoivent beaucoup les représentants des personnels, la médiation se fait aussi comme cela. Mais quand ça ne fonctionne plus, avoir ce premier échelon nous semble bien.

M. GRISSOLANGE : Excusez-moi mais le syndicat défend le salarié, il est du côté du demandeur quand le salarié prend l'initiative de faire quelque chose, il n'est pas juge, il n'est même pas médiateur, il est d'un côté, pas de l'autre.

Mme FOUCAULT : On a peut-être plus de personnels qui ont besoin d'avoir cette médiation que nous. Il existe aussi pour nous des conseils de discipline, j'en ai tenu un ce matin.

M. le Maire : Je crois que tout le monde s'est exprimé, je vois que Stéphane souhaite prendre la parole...

M. ZAKARIAN : J'ai juste une remarque : je pense que les médiations peuvent présenter un intérêt, je suis plutôt interpellé par la durée de la convention pour une expérimentation parce que cela nous amène là à valider quelque chose qui va jusqu'en 2020, c'est assez loin.

Mme FOUCAULT : Oui, c'est aussi reconductible.

M. ZAKARIAN : On aurait pu avoir quelque chose qui soit de semestre en semestre.

Mme FOUCAULT : Ce serait compliqué, un an déjà c'est assez court, toutes les administrations font des contrats d'un an, en plus ce n'est pas une de leurs priorités. Donc ils veulent prendre un an pour voir si c'est valable. Six mois c'est court, en plus ils ne sont pas toujours assez nombreux pour faire sur la Grande Couronne, ils sont en réduction de personnel, je rappelle que c'est sur toute la Grande Couronne : le 95, le 93, le 94, le 92, le 78, le 91, le 94, le 77 etc... et j'en oublie sans doute. Tous ceux qui sont affiliés au CIG sont concernés, donc cela fait quand même pas mal avec des petites villes mais aussi des grosses villes, à un moment donné il fallait un temps suffisant.

M. le Maire : Je vais mettre aux voix en vous rappelant mon souhait d'expérimentation pour Verrières et on verra ce qu'il en est au bout des résultats de l'expérimentation qu'on aura conduite. Et s'il faut, on l'arrêtera.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 28 voix pour et 1 voix contre.)

SERVICE CULTUREL

6 - Tarifs de la saison culturelle 2018 - 2019

(Rapporteur : Monsieur Gérard DOSSMANN)

M. DOSSMANN : Nous avons essayé de simplifier ces tarifs, nous avons trois types de tarifs avec des abonnements qui s'appliquent aux tarifs A et B, pour les tarifs C et D cela ne s'applique pas car ils sont inférieurs aux tarifs, cela n'aurait aucun sens. C'est pour les A et B, donc on vous propose 42 € et 30 €. On a mis des chiffres ronds parce qu'il faut ensuite que cela se convertisse en tarifs normés.

M. le Maire : Je pense que tout le monde a compris, est-ce qu'il y a des questions par rapport à ces nouveaux tarifs ?

M. HULIN : Sauf erreur de ma part, mais je n'ai pas la date, on a voté ces tarifs il y a peu de temps, je comprends qu'il était nécessaire de les simplifier mais enfin c'est aussi urgent que cela ?

M. DOSSMANN : Oui parce que la plaquette des activités culturelles pour la saison va sortir très bientôt.

M. HULIN : D'accord. Quand est-ce qu'on avait voté ces tarifs ?

M. DOSSMANN : C'étaient les tarifs qu'on appliquait déjà l'année dernière, ils n'avaient pas été augmentés en décembre.

M. le Maire : Oui, cela devait être au printemps 2017.

M. HULIN : D'accord. Pour être bien certain d'avoir compris, tous ces changements ne représentent finalement pas de baisse de coûts à la fin pour les usagers ?

M. DOSSMANN : Généralement on est resté aux tarifs pratiqués l'année dernière.

M. le Maire : D'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

7 - Tarifs pour l'utilisation du bar de l'Espace Bernard Mantiennne.

(Rapporteur : Monsieur Gérard DOSSMAN)

M. DOSSMANN : On vous propose de mettre en place un espace de convivialité avec un bar lors de spectacles ou lors de soirées culturelles, des soirées débats, des retransmissions d'opéras ou autres. On a essayé de consulter soit des sociétés privées, soit des associations mais on n'a pas trouvé de personnes susceptibles de faire cela de manière régulière, et donc la solution qu'on vous propose, c'est que ce soit le service culturel et donc l'équipe de l'Espace Bernard Mantiennne qui gère le bar à ces occasions, bien entendu les alcools ne seront vendus que s'il y a une autorisation d'ouverture d'un débit ou une licence catégorie III.

Il est également proposé d'installer une fontaine à eau et un distributeur de boissons chaudes. Parfois quand il y a des manifestations autres que le cinéma bien sûr, les gens aiment bien se restaurer et discuter y compris en fin de manifestation.

M. le Maire : Effectivement les associations sont sollicitées et sont les bienvenues pour pouvoir tenir ce bar à l'occasion de diverses manifestations mais il arrive parfois que nous n'ayons aucune association qui souhaite tenir la buvette. Dans ces cas-là le personnel qui est sur place et qui est employé par la commune, qui attend la fin du spectacle ou la fin de la manifestation, peut parfaitement tenir cette buvette, donc il n'y a pas de coûts supplémentaires par rapport à l'emploi d'un bistrotier, ce sera un agent municipal, la personne présente assurera les missions qui sont les siennes au sein de l'Espace Bernard Mantiennne et pourra en même temps tenir la buvette pendant son temps de travail. Voilà pour répondre à certaines interrogations.

M. HULIN : Je n'ai pas compris si c'était systématique ou si c'était pour certaines manifestations ?

M. DOSSMANN : Non, ce ne sera pas tous les soirs pour le cinéma, ce sera pour des spectacles exceptionnels ou des manifestations exceptionnelles.

M. HULIN : Et pour ce qui est des tarifs ? 2 € pour un verre de bière cela peut être beaucoup comme cela peut être très peu, par exemple combien coûtera un Galopin ?

Mme FOUCAULT : 2 € ne sera pas le prix d'un Galopin bien évidemment.

M. MORDEFROID : Au chapitre des détails qui peuvent être importants, je ne sais pas si offrir gratuitement une coupelle de chips et de cacahuètes est complètement conforme avec le Plan National de Santé.

M. le Maire : Ce sera enregistré au compte rendu pour la postérité et on va en rester là.

M. GRISSOLANGE : Il faudrait que ce soit par exemple des chips de carotte !

M. le Maire : Pourquoi pas ? Et si ce sont des chips faites à partir de pommes de terre bio et locales qui plus est, on ne va pas les refuser.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

8 - Projet Scientifique, Culturel, Éducatif et Social (PSCES) de la Médiathèque Malraux.

(Rapporteur : Monsieur Gérard DOSSMANN)

M. DOSSMANN : C'est un document obligatoire pour les financements de la Médiathèque, il avait été adopté déjà par le passé dans les musées, maintenant il s'étend aux médiathèques. C'est un document, un pensum, l'idée principale est d'une part d'acter le troisième lieu, pour voir plus particulièrement ce qui peut se passer dans le troisième lieu, il faut aller à l'annexe 1, vous verrez ce qui peut se passer dans ce lieu : il y a de l'accueil, de l'information, un accueil des familles, un espace de lecture de périodiques, de bandes dessinées, un espace numérique, un espace de boissons, et un pôle multimédia dédié à la recherche d'emploi. Ce sera donc un espace troisième lieu où les gens se retrouvent avant d'aller dans les espaces adultes, jeunesse, son, image.

Il y a des espaces de travail. Vous noterez qu'il y a deux espaces de travail prévus : un espace de travail individuel et un espace de travail collectif. On a déjà amorcé ceci pour les étudiants avec mise à disposition de micro-ordinateurs, wifi, etc. Tout cela va se développer.

L'espace troisième lieu, c'est l'orientation numérique, ce qui implique également de la formation pour le personnel, la remise en cause également des collections puisque dans le passé les collections étaient uniquement des collections encyclopédiques et que maintenant on va s'orienter plus vers un accès numérique. Il est également prévu dans le cadre du numérique de la formation à distance, c'est une possibilité. Sera prévue également une programmation culturelle plutôt horizontale avec la proximité du Musée et de l'Herbier. On a prévu une ouverture sur ces deux bâtiments, on associera patrimoine et Médiathèque.

Également dans l'ère numérique on met à disposition des tablettes et des liseuses pour des ateliers numériques. Notez qu'actuellement tous les mois les gens ont la possibilité de s'initier sur des tablettes au numérique à la Médiathèque de la Potinière. Tout ceci va se poursuivre.

Et vous avez également un espace prévu pour les adultes, un espace convivial d'accès à l'information et à l'actualité littéraire. Voilà les éléments principaux qui sont dans ce dispositif. Il est prévu aussi une salle polyvalente avec des projections régulières pour les enfants, des conférences, des auteurs invités, etc. Tout ceci sera un outil pour la culture qui dépassera les médiathèques et les bibliothèques anciennes.

M. le Maire : Merci pour ce dossier de projet de financement à travers le Projet Scientifique, Culturel, Éducatif et Social de notre médiathèque Malraux. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. HULIN : D'abord merci pour la remise de ce document qui est précis, complet, intéressant, moi qui ne suis pas du tout du monde de la culture, j'ai bien apprécié. J'avais une première question un peu générale qui est le statut du document, il y a des choses dedans qui sont avancées comme par exemple le fait que les horaires annoncés sont en-dessous des préconisations nationales avec 20 heures d'ouverture par semaine et qu'il y aura donc une étude pour que ce soit un peu plus large, sinon les horaires ne seront pas adaptés, etc. Est-ce que c'est un engagement de dire que ce sera plus que 20 et si oui, est-ce qu'il y aura besoin d'une personne supplémentaire par exemple ? Est-ce que plus de 20 c'est un engagement ? Est-ce que ce sera donc annoncé avec plus d'horaires et une personne supplémentaire ?

Ma deuxième question concerne les gens qui sont inscrits à la communauté de Paris - Saclay, il y a déjà un réseau des médiathèques intercommunales avec différentes médiathèques qui sont dans différentes villes, je comprends que les médiathèques communales ne font pas partie de ce réseau, c'est le cas de celle de Verrières-Le-Buisson, est-ce qu'il y a eu une réflexion pour s'inscrire dans ce réseau ? Ou sinon, s'il n'y a pas eu de réflexion, pourquoi est-ce que cela n'a pas été fait ?

M. DOSSMANN : Non, cela n'a pas été fait encore. Il faudrait transférer toutes les médiathèques à la communauté Paris - Saclay.

M. le Maire : Et j'ai un très mauvais souvenir d'une délibération au Conseil départemental de l'Essonne où le Département qui finançait d'une façon significative le fonctionnement des médiathèques à travers l'achat de livres avait décidé majoritairement des livres qui pouvaient être financés et les autres pas. Je ne souhaite pas pour l'heure pour Verrières qu'on vienne à nous dire ce qu'on peut lire à Verrières et ce qu'on ne peut pas lire à Verrières et qu'est-ce qui est financé et qu'est-ce qui n'est pas financé. Et derrière c'est toute la question de cette prise de compétence, de livrer la Médiathèque de Verrières à la Communauté d'agglomération de Paris - Saclay et à sa gestion.

J'ai toujours estimé que la culture devait rester au plus proche des Verriérois et donc être gérée par ses élus. C'est la raison pour laquelle toutes les conventions que l'on pourra trouver pour avoir des synergies seront les bienvenues, y compris en politique tarifaire, en horaires d'ouvertures, etc., pour que nous soyons dans un maillage mais les agents qui travailleront à la médiathèque de Verrières et les propositions culturelles qui seront faites doivent à mon sens rester sous la responsabilité des élus de Verrières. C'est le sens de la réponse que je donne à ta question : c'est que pour l'heure, oui, Verrières est en contact avec notre Vice-Président délégué à la culture et les services sont en contact avec les responsables de la culture à la CPS, mais pour l'instant l'idée n'est pas partagée entre nous d'aller transférer les Médiathèques de Verrières à la CPS.

M. GRISSOLANGE : Les questions de Vincent me paraissent tout à fait pertinentes et je ne reviens pas dessus puisqu'il les a déjà posées. Cependant j'ai deux problèmes de lecture ; sur le calendrier des formations, il y a des sigles que je n'ai pas forcément compris, par exemple le renouvellement du SIGB, la FRDR et l'OPAC, c'est un sigle qui n'est pas très transparent. Pour ce dernier j'aimerais savoir exactement à quoi cela correspond.

Et pour le calendrier des formations, à la fin je vois 7 600 €, cela représente le total des montants mentionnés dans les colonnes au-dessus, ok, en dessous il y a un deuxième sous-total qui est de 7 200 € ; et il y a le total de 14 800 €. Je dois dire que je ne comprends pas très bien, c'est pages 99 et 100. Ce n'est sûrement pas une erreur mais d'où viennent les 7 200 € ?

M. DOSSMANN : Je ne peux pas te répondre comme ça, je te réponds tout à l'heure.

M. GRISSOLANGE : Ou alors est-ce que c'est pour une autre année ?

Ensuite, mais là c'est plus pour le noter, ce n'est pas bien important, je relève la présence de « 30 bacs réservés à BD Adultes », je pense que ce sera très utile aux Verriérois, alors ça dépend comment on entend « BD Adultes », il y en a de très bien !

(Hilarité générale)

M. DOSSMANN : Pour ce qui est des sigles, SIGB veut dire Système Intégré de Gestion des Bibliothèques.

FRDR : c'est un acronyme anglais qui recense les spécifications fonctionnelles des offices de bibliographie, c'est une norme internationale qui est mise en place par la Fédération Internationale, qui a été créée en 1927 et dont le siège est actuellement à la Bibliothèque Internationale de La Haye.

Et OPAC, ce sont les catalogues en ligne, c'est un acronyme anglais aussi : Online Public Access Catalogues.

M. GRISSOLANGE : Je pense que les français auraient choisi autre chose que OPAC.

M. DOSSMANN : Et pour les sommes, le premier montant, 7 600, c'est le 18 et le 19 ; et le deuxième montant, 19 et 20 : 7 200, la différence provenant d'une subvention pour l'aménagement des bibliothèques de 400 €.

M. ZAKARIAN : J'avais deux remarques à faire : on le sait bien, les médiathèques sont des espaces de culture, il y a des bâtiments bien entendus, il y a tout ce que comprennent les activités, et il y a aussi le personnel, c'est d'ailleurs évoqué puisqu'on évoque 13 personnes. Simplement une remarque : pour autant que cela puisse être géré, puisque le projet le décrit bien, il y a un cadre stratégique qui permet d'avoir des demandes de subventions à la clé, je crois qu'il y a aussi un travail à faire sur la définition des profils dont on a besoin demain pour accompagner le développement de la Médiathèque. Non pas que les équipes d'aujourd'hui ne fassent pas bien leur travail mais par rapport à l'enrichissement des missions et à l'organisation des espaces, il y a des questions fondamentales autour des compétences que l'on doit mobiliser pour pouvoir réussir dans la mise en place de ces nouvelles missions. Et je remarque que mis à part un profil qui est évoqué sur un bibliothécaire du numérique, il n'est pas fait référence à l'évolution des compétences liées au renouveau de cette équipe pour réussir le projet dans lequel on souhaite collectivement s'inscrire.

A ce stade ce n'est pas nécessairement indispensable mais je pense qu'il faudra le moment venu réfléchir et re-réfléchir aux profils et aux compétences dont on a besoin pour qu'à chaque départ qu'il pourrait y avoir dans l'équipe, on se pose la question des compétences qu'il faut pour réussir à être plus efficaces, plus attractifs et en capacité d'accompagner plus vite par rapport au nouveau lieu, le lieu ne faisant pas à lui tout seul la totalité, c'est la première remarque que je voulais faire.

Et je ne vois pas dans le document ce niveau de détail, il ne s'agit pas que de l'information, il s'agit aussi de prévention, il s'agit de savoir la totalité des besoins par rapport aux enjeux que l'on veut mettre en place et je dirais l'adjonction des ressources dont on aura besoin. Convenons qu'il ne semble pas que cette partie soit très décrite et je le comprends mais il y a mon avis un travail à faire pour cela puisqu'on est quand même sur une équipe de 13 personnes, c'est quand même une équipe qui par son renouvellement appelle à une vigilance sur les compétences dont on a besoin, surtout qu'il y a beaucoup de novations dans le projet qui est proposé. C'était ma première remarque.

Ma deuxième est beaucoup plus limitée dans sa portée : dans l'espace numérique il est prévu trois consoles de jeux, je ne pense pas que des consoles de jeux se prêtent dans un environnement de travail où l'on va avoir à côté des ordinateurs où a priori des étudiants voudront venir travailler, consulter, si l'on ne veut pas se retrouver avec la coexistence de populations qui vivent mal les unes avec les autres, je me demande dans quelle mesure les trois consoles de jeux sont vraiment indispensables.

M. DOSSMANN : Ce sont deux espaces de travail, comme cela est dit page 104, un essentiellement réservé aux étudiants...

M. ZAKARIAN : Oui mais page 35, il y a autre chose.

M. DOSSMANN : C'est un espace numérique ouvert...

M. ZAKARIAN : Oui mais on peut imaginer des étudiants qui sont en train d'étudier, de consulter dans un espace dédié, etc., si à côté il y a trois consoles de jeux, je pense que la coexistence peut être un peu difficile.

M. le Maire : Merci de ces remarques. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE SCOLAIRE

9 - Modification de la tarification de la journée à l'accueil de loisirs à compter de septembre 2018.

(Rapporteur : Madame Magali LIBONG)

(Lecture du rapport de présentation.)

Chaque année est votée au mois de décembre la politique tarifaire pour l'année civile suivante.

Au 1^{er} septembre 2018, une nouvelle délégation de service public de restauration pour cinq ans est mise en place. Le délégataire aura comme obligation de prendre en charge la facturation des repas aux familles.

La tarification de l'accueil de loisirs avec repas étant pour le moment un forfait à la journée facturé aux familles, il convient, pour la bonne marche de cette nouvelle DSP et dans l'intérêt des familles, de distinguer le repas du reste de l'accueil.

La politique tarifaire 2018 se présente aujourd'hui comme suit :

	REPAS	ACCUEIL DE LOISIRS
		Journée
C1	0,59 €	2,13 €
C2	1,53 €	4,61 €
C3	2,15 €	6,26 €
C4	3,33 €	9,58 €
C5	4,29 €	12,44 €
C6	5,27 €	15,23 €
C7	6,25 €	17,67 €
C8	7,24 €	20,75 €
Extérieurs	9,39 €	26,28 €

Il est donc proposé, à compter du 1^{er} septembre 2018, pour chaque tranche de quotient, de fixer comme suit le tarif à la journée de l'accueil de loisirs (dont le mercredi) en déduisant le tarif du repas afin de ne pas pénaliser les familles qui, sinon, paieraient deux fois le prix du celui-ci.

ACCUEIL DE LOISIRS	
Journée	
C1	1,54 €
C2	3,08 €
C3	4,11 €
C4	6,25 €
C5	8,15 €
C6	9,96 €
C7	11,42 €
C8	13,51 €
Extérieurs	16,89 €

La commission Finances, réunie le 22 juin 2018, a émis un avis favorable.

M. le Maire : Merci, est-ce qu'il y a des questions pour cette délibération ?

M. HULIN : J'imagine que dans l'offre de la restauration, le prix du repas affiché ici, 59 centimes, sera le même quand il y aura API ?

Mme LIBONG : Oui.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE ENVIRONNEMENT

10 - Convention entre la Ville et la Fondation du Patrimoine dans le cadre d'une campagne de souscription visant à encourager le mécénat en faveur de la sauvegarde de l'Herbier Vilmorin.

(Rapporteur : Madame BOULER)

Mme BOULER : Je ne vais pas refaire l'historique de l'Herbier de Vilmorin mais quelques points sont indispensables à la compréhension de cette délibération : en 2006 l'Herbier de Vilmorin a été classé monument historique et ce patrimoine renferme aujourd'hui une collection exceptionnelle de parts notamment scientifiques qui peuvent intéresser la communauté internationale.

Pour les mettre à disposition il faut restaurer ces parts et les numériser. Les équipes de bénévoles qui travaillent depuis trois ou quatre ans et notamment à l'attachage depuis un an et demi travaillent sous la tutelle du Muséum d'Histoire Naturelle avec une société qui s'appelle E-RECOLNAT, c'est quelque chose qui est très suivi et très réglementé.

Aujourd'hui l'attachage de 25 000 parts scientifiques et la numérisation sont pris en charge par le Muséum et cette association E-RECOLNAT et les bénévoles de leur côté en ont rattaché environ 10 000 parts. Il nous reste à attacher aujourd'hui 21 000 parts que les bénévoles ne pourront pas avoir le temps de faire avant la fin du projet de numérisation. Pour cela nous devons faire appel à la société qui les

attache au niveau national, ce n'est pas juste pour Verrières, tout ceci se fait à Montpellier et bien évidemment cela a un coût. Le coût pour la collectivité, nous souhaitons l'estomper et le faire prendre en charge le plus possible par des recherches de fonds et de mécénat, c'est pourquoi la Ville aujourd'hui demande de signer cette convention avec la Fondation du Patrimoine.

Bien entendu vous en serez informés dès qu'elle sera ouverte puisque qui dit souscription dit volontariat dit don, et donc nous ferons appel à vous. Ce seront des dons déductibles bien entendu, c'est pour cela que nous ne le faisons pas nous-mêmes comme cela aurait été possible mais nous le faisons par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine.

M. GRISSOLANGE : Je pense qu'il manque un mot qui d'ailleurs se trouve dans la présentation du texte : Quand j'ai lu cela la première fois j'avoue que je n'ai pas compris et c'est quand j'ai parcouru la page 1 de la convention que j'ai vu le mot « mécénat populaire ». Là la lumière fut, en fait il s'agit d'un appel de fonds auprès de tous les gens intéressés par la défense du patrimoine Verriérois, donc vous, moi et tout Verriérois qui s'intéresse à son passé.

M. le Maire : Et même aux autres, à la communauté scientifique par exemple.

M. GRISSOLANGE : Tout à fait. Donc il s'agit de demander à tout un tas de gens de devenir des mécènes et j'imagine qu'il y a peut-être un don minimal mais je suppose assez bas pour participer, on peut participer pour une petite somme et devenir mécène de l'Herbier de Vilmorin.

Une fois cela éclairci, il y a quand même un truc qui me surprend un peu et même deux : d'abord le maître d'ouvrage, c'est-à-dire nous, la Ville de Verrières, s'engage à ne pas mettre en place une campagne de dons en ligne avec un autre partenaire, donc cela veut dire que la Fondation du Patrimoine a la garantie qu'on ne demandera pas à d'autres gens d'organiser un mécénat, cela ça va. Mais que veut dire l'article 9 qui me trouble plus : « cession des droits d'auteur sur les photographies du maître d'ouvrage », qu'est-ce que cela veut dire ? Le maître d'ouvrage cède à la Fondation du Patrimoine « gracieusement et irrévocablement ses droits patrimoniaux d'auteur sur toutes les photographies relatives au projet soutenu pour toute la durée légale de protection par le droit d'auteur et pour le monde entier, et ce sans limitation du nombre d'exemplaires... », cela voudra dire que l'Herbier de Vilmorin deviendra pratiquement une sorte de propriété, non ?

Mme BOULER : Non, en aucun cas.

M. GRISSOLANGE : Alors vous m'expliquerez la différence mais je continue avec ma deuxième remarque : concernant les dons, puisque tout Verriérois et non Verriérois qui sera mécène aura droit à une réduction d'impôt, cette réduction d'impôt comme la plupart des gens le savent est de 66 %, si on regarde le paragraphe qui est page 114, on a droit aussi à des contreparties de faible valeur qui peuvent atteindre 25 % du montant du don. Donc je donne 100 €, j'ai 66 % de réduction d'impôts l'an prochain plus une contrepartie d'une valeur atteignant 25 €, j'arrive à 91... ?

M. ZAKARIAN : Je pense d'abord que c'est 50 % du don et non 66.

M. GRISSOLANGE : D'accord. Cela fait quand même 75, cela fait 75 plus 25, cela fait quand même beaucoup. C'était juste pour voir où le diable se nichait. Mais pour les cessions des droits d'auteur, je voudrais bien un éclaircissement.

Mme BOULER : Bien entendu l'Herbier ne deviendra pas la propriété de la Fondation, c'est juste que dans le contrat nous avons des obligations et de par le fait qu'ils nous aident en étant notre caution, nous devons leur fournir des factures de ce qui va être réalisé comme travaux et aussi des pièces en

photographies de la réalisation du travail effectué. Ces pièces-là, eux, je suppose qu'ils s'en servent pour leur publicité ou pour les albums et dossiers qu'ils font, et ces photos-là qu'on leur fournira resteront leur propriété libre de droits. Mais uniquement les photos du travail.

M. GRISSOLANGE : Pas les photos de la réalisation ?

Mme BOULER : Probablement si.

M. GRISSOLANGE : Est-ce qu'il y aura les photos des planches ?

Mme BOULER : Oui mais cela restera une photo, aujourd'hui il y a déjà 22 000 parts qui sont disponibles sur internet. La qualité d'une photo en numérisation est telle qu'un scientifique peut venir y travailler. Donc n'importe qui aujourd'hui va sur un écran d'ordinateur, fait un imprimé écran, il a la photo de la planche de l'Herbier à sa disposition et en très bonne qualité. Donc je ne vois pas où est le mal de leur fournir une dizaine de photos par exemple des planches de l'Herbier pour qu'ils puissent les utiliser dans leur livret pour la publicité de leur Fondation. Cela met en avant notre patrimoine aussi.

M. GRISSOLANGE : Je suis d'accord sur le projet, en particulier je ne pense pas qu'il faille privatiser la science et donc si l'accès à l'Herbier de Vilmorin par internet est libre, tant mieux. Mais je ne comprends pas dans ce cas l'utilité de ce paragraphe que j'ai lu tout à l'heure puisqu'il s'agit d'une cession irrévocablement et gracieusement des droits patrimoniaux sur toutes les photographies et pour toute la durée légale de protection etc Si ce n'est pas important, je ne vois pas pourquoi il y a ce paragraphe.

Mon voisin me dit qu'il faut voir page suivante...

M. le Maire : C'est un beau travail de commission que vous faites là !

M. GRISSOLANGE : Je ne suis pas membre de cette commission mais je viens de lire la page suivante et effectivement j'ai compris, c'est pour les campagnes d'information, de sensibilisation et de communication, d'accord.

M. le Maire : Quand bien même nous céderions l'ensemble de nos droits à cette Fondation pour qu'ils puissent diffuser le plus largement possible, c'est tout l'esprit du projet. Donc plus nous unissons nos forces et mieux c'est.

M. HULIN : Effectivement, la dernière fois, lors du vote du budget j'avais pris la parole pour dire qu'il serait dommage qu'il n'y ait pas dans le budget de la Ville les dépenses afférentes à ce projet, c'est prévu dans le budget supplémentaire qui va passer tout à l'heure, je m'en félicite et je trouve l'idée très bonne d'avoir par ailleurs du mécénat ou des dons sur ce sujet. Je précise juste qu'on parle de « mécénat populaire » mais on parle aussi de « mécénat d'entreprise », tout chef d'entreprise qui souhaiterait participer est le bienvenu, c'est donc une très bonne idée.

M. le Maire : Aucun sectarisme à Verrières. Pas d'autres interventions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE DES FINANCES

11 - Participation fiscalisée fixée par le Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB) pour l'année 2018.

(Rapporteur : Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN)

Mme CASAL DIT ESTEBAN : C'est une délibération pour fixer le montant de la participation fiscalisée du Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre, ancien SIEAPVB, pour l'année 2018, il s'agit de reconduire le même montant que l'année précédente, à savoir 1,50 € par habitant.

Juste un petit mot sur ce Syndicat qui a pour mission la protection et la valorisation de la Vallée de la Bièvre, qui est propriétaire du domaine de Montéclin, 35 hectares qui ont été soustraits à la construction immobilière dans les années 70, qui l'entretient, le préserve, et on y trouve un club canin, un poney club et depuis le mois d'avril un Accrobranche ; et c'est aussi 15 kilomètres de chemins et de sentiers ouverts aux promeneurs.

La Commission Finances réunie le 22 juin dernier a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. GRISSOLANGE : En lisant les chiffres on constate qu'on a fait 196 € de moins que l'an dernier, ce qui fait environ 130 Verriérois, entre 130 et 131, je ne comprends d'ailleurs pas très bien comment, en tout cas cela veut dire que la ville de Verrières a perdu 130 habitants ?

Mme FOUCAULT : Non, c'est la façon de calculer de l'État, en région parisienne les populations des villes sont souvent inférieures par rapport à la réalité du terrain.

M. GRISSOLANGE : D'accord mais elles étaient déjà moins nombreuses l'an dernier.

Mme FOUCAULT : « On gratte » là où l'on peut !

M. GRISSOLANGE : En tout cas cela pose la question du PLU et de la densification, si l'on perd 130 habitants par an il faut faire du rattrapage !

M. le Maire : Mon analyse n'est pas la même que la tienne et je mets cela sous toutes réserves : je pense que les Syndicats appellent un produit en fonction de chacune des communes et que ce produit se répartit de cette façon-là, mais effectivement c'est moins que l'an dernier.

M. GRISSOLANGE : C'était le même montant par habitant ?

M. le Maire : Oui, ce sont des questions de recensements qui sont partiels, c'est un cinquième de la population, c'est assez compliqué.

M. GRISSOLANGE : Donc ce sont les défauts du recensement ?

M. le Maire : Largement. Je peux même laisser cela à la postérité : je ne suis pas du tout certain que le recensement réalisé aujourd'hui soit beaucoup plus fiable que celui qui était réalisé tous les cinq ans avant.

D'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

12 - Participation fiscalisée fixée par le Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (SIEI) pour l'année 2018.

(Rapporteur : Monsieur Daniel PEPERS)

M. PEPERS : De la même manière, même si on demande 0,80 € pour la participation fiscalisée fixée par le SIEI que nous avons votée pour l'année 2018 au mois de janvier, vous allez voir qu'en 2018 on va demander 12 797,60 € alors qu'en 2017 on avait demandé 12 901,60 €. Vous savez que nous sommes cofondateurs du SIEI avec les villes de Palaiseau, Champlan, Igny et Massy, c'était en 1965. La commission Finances réunie le 22 juin a émis un avis favorable.

M. le Maire : Des commentaires, des questions, des interrogations sur cette subvention à adresser au SIEI ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

13 - Budget principal : approbation du compte de gestion de l'exercice 2017.

(Rapporteur : Monsieur Thomas JOLY)

M. le Maire : C'est en quelque sorte l'apéritif par rapport au sujet suivant, et comme les autres années, assez classiquement il y a un parfait accord entre le compte administratif et le compte de gestion présenté par Madame la Trésorière de la perception de Palaiseau.

M. GRISSOLANGE : Une question de procédure : on vote cela d'abord et ensuite on étudie l'autre, les deux sommes étant rigoureusement les mêmes : donc si par exemple j'ai l'intention de voter contre ou de m'abstenir sur le budget principal et le compte administratif 2017, là je ne peux pas voter pour. Je trouve que c'est un peu bizarre puisqu'on n'a pas encore étudié le dossier, on vote déjà.

M. le Maire : Moi je veux bien inverser mais je ne sais pas depuis combien de temps je rapporte sur les finances, on a toujours fait dans ce sens-là, dans cet ordre-là, mais je veux bien changer, cela ne me dérange en rien.

Par ailleurs ce document qui est l'approbation du compte de gestion, c'est la photographie qui est faite par l'administration qui nous dit : on est d'accord avec le compte administratif, ou alors il faudrait prouver que dans le compte administratif que nous allons présenter il y a une erreur qui fasse que le compte de gestion soit faux.

Je suis le maître de l'ordre du jour, donc s'il te sied de reporter ce point après l'approbation du compte administratif, c'est un bonheur pour moi. Si c'est cela qui fera que tu voteras, je m'y plie bien volontiers !

M. GRISSOLANGE : J'ai l'intention de voter pareil sur les deux.

M. le Maire : Donc je change l'ordre du jour du conseil, on examinera le compte de gestion après avoir examiné le compte administratif.

M. ZAKARIAN : Je vais peut-être dire une énorme bêtise mais puisqu'il y avait un ordre des points dans l'ordre du jour, il ne faudrait pas que le contrôle de légalité sur nos délibérations nous pose problème.

M. le Maire : Non aucun problème, cela dépend des collectivités, à la CPS on peut inverser aussi.

14 - Budget Principal : Compte administratif de l'exercice 2017

(Rapporteur : Monsieur Thomas JOLY)

M. le Maire : Concernant le Compte administratif basé sur le budget principal, concernant les soldes d'exécution budgétaire de notre exercice 2017 il en ressort en section d'investissement des recettes à 7 406 000 €, des dépenses pour 11 661 000 €, et du coup un résultat de l'exercice 2017 à proprement parler déficitaire de 4 254 000 €.

Pour la section de fonctionnement, toujours dans l'exécution budgétaire de 2017, nous avons reçu 23 428 000 € de recettes et nous en avons dépensé 19 307 000, ce qui fait pour cette section de fonctionnement un excédent de 4 121 000 €. Au total, sur l'ensemble des sections, vous avez en recettes 30 834 000 € et en dépenses 30 968 000 €, ce qui fait un déficit global de 133 603,50 €. Voilà pour l'exécution budgétaire.

Pour ce qui concerne le résultat de clôture de l'exercice, on a les soldes cumulés en investissement de 2016 qui étaient de 410 000 € ; avec notre solde de l'exercice que nous venons de voir à moins 4 254 000 €, cela fait que le solde cumulé pour 2017 en investissement est de moins 3 844 000 €.

Sur notre fonctionnement, le solde cumulé antérieur était de 4 533 000 € en positif, avec cette fois-ci une part que nous avons affectée à l'investissement de

1 835 000 €, le solde de l'exercice est donc de 4 121 337 € pour l'année 2017, ce qui fait que l'ensemble du solde cumulé est à 6 819 000 €.

Le total des soldes cumulés pour 2016 était à 4 944 000 €, la part affectée à l'investissement est toujours à 1 835 000 €, le solde de l'exercice 2017, nous l'avons vu, est de 133 000 €, et donc le solde cumulé pour la période est de 2 975 000 € ; ce à quoi il faut ajouter les reports de l'ensemble de l'année 2017 qui étaient en dépenses de 3 458 000 € et de 3 465 000 € en recettes, cela fait un solde cumulé à 7 476 €.

Ce qui nous laisse un solde libre d'affectation pour le solde cumulé en 2017 de 2 982 000 €. Voilà ce qui se dégage globalement de notre compte administratif.

Après cela on peut regarder l'ensemble des opérations, lorsqu'on regarde avec les opérations d'ordre le taux d'exécution du budget, il est de 86,39 %, ce qui prouve qu'on avait bien ajusté les crédits à nos besoins. Les dépenses de fonctionnement sont en diminution de 8,93 % par rapport à l'année 2016. Les chapitres de dépenses réelles d'exécution se sont élevés à 19 304 000 € contre 19 620 000 €, soit une diminution de 1,61 %, et cette diminution se décompose en - 25,37 % sur les dépenses, soit 4,9 M€ qui proviennent des charges à caractère général ; 63,67 % de chargées liées au personnel, soit au global 12 290 000 €, contre 63,54 % en 2016 ; 58 % concernent les charges de gestion courante, soit 1 270 000 € contre 7,02 % en 2016 ; 1,48 % sont imputables aux charges financières, soit 285 000 €, cela a représenté 1,63 % en 2016 ; 0,22 % pour les mandatement liés aux charges exceptionnelles, et 2,05 % pour le Fonds de Péréquation, soit 397 000 contre 472 000 en 2016.

Après cela vous avez reçu toute une explication à la fois par chapitre parce que nous votons notre budget par chapitre mais aussi un détail par pôle des différents services, je vous fais grâce de la lecture de l'ensemble des explications qui vous sont faites mais vous n'avez pas manqué de regarder cela dans les détails et je répondrai aux questions qui seront les vôtres avec bonheur.

Voilà ce que je voulais vous dire sur cette section de fonctionnement.

En ce qui concerne l'exécution du budget pour l'investissement, pour un montant voté de 15 666 000 € les dépenses ont été réalisées à 11 565 000 €, c'est une réalisation de 73,83 % de notre budget initialement prévu. L'ensemble des dépenses d'équipement s'établit en réel à 9 874 000 €, soit 612 € par habitant, cela comprend l'ensemble des prestations intellectuelles, les travaux et les acquisitions. Les opérations ont été nombreuses, à la fois en bâtiments puisque c'est 7 878 000 € qui ont été dépensés avec pour la plus grosse dépense les 6 771 000 € pour les travaux de l'Espace Bernard Mantienne. Après cela, vous avez des dépenses pour 294 000 € dans les différentes écoles, pour l'extension de l'Orangerie et l'Espace Tourlière pour 234 000 € ; 188 000 € pour les frais d'études ; 136 000 € pour la toiture du CTM ; 60 000 € pour l'installation d'un chauffage thermique.

Sur les dépenses de voiries, c'est 1,210 M€ qui ont été dépensés avec 734 000 € à travers le bail de voirie ; 400 000 € pour les travaux d'éclairage public et de signalisation, et après cela les dépenses sont plus modestes. Il n'en reste pas moins que nous avons dépensé pour l'urbanisme 32 000 € pour une mission d'accompagnement sur le PLU ; en environnement ce sont 245 000 € qui ont été dépensés en 2017 avec 125 000 € pour l'aménagement du square de l'Hexagone ; 70 000 € pour le remplacement des clôtures du Parc Louise de Vilmorin dans le cadre du Plan Parcs, et après cela ce sont des dépenses moins significatives.

Voilà ce que l'on peut dire sur le budget en investissement.

Sur les recettes : elles sont représentées par les emprunts, les crédits ont été votés à 1 667 000 € et ont été réalisés à 100 % par la contractualisation d'un emprunt. Nous avons des mobilisations en cours pour 202 000 € ; nous avons le FCTVA qui produit 585 000 € de recettes ; nous avons la taxe d'aménagement qui nous rapporte 160 000 € ; des crédits excédentaires de la section de fonctionnement qui sont versés sur le budget en investissement pour 1,835 M€. Voilà pour l'essentiel. Après il y a des subventions qui nous ont été attribuées par la Région pour 7 200 € pour notre désherbeuse ; 6 070 € pour la Trame Verte et Bleue ; des subventions versées par le Département : 163 000 € pour l'échangeur de l'A86 et 7 200 € pour les appareillages de cinéma ; pour l'Espace Bernard Mantienne c'est la CPS qui prend en charge 3,068 M€ de dépenses, c'est une subvention qu'ils nous versent ; et 220 000 € pour nos études sur Malraux. Les amendes de police : 5 700 €. Pour les équipements de la police municipale la Préfecture nous verse 4 000 € ; un mur antibruit pour 10 000 €. Des redevances du SIGEIF pour 29 000 € ; des subventions pour le cimetière par la réserve parlementaire pour 2 000 € ; l'Agence de l'Eau pour la désherbeuse, c'est la même subvention que précédemment ; 15 000 €.

Voilà en ce qui concerne les chiffres principaux. Avez-vous des questions ?

M. HULIN : Merci pour ce détail. J'aurais besoin de quelques précisions : d'abord dans les recettes d'investissement, page 142, on parle des investissements réalisés en 2017 et des subventions de la CPS, pour l'Espace Bernard Mantienne on avait voté à peu près 5 M€, finalement ce sera 3 M€, est-ce que c'est parce que nous espérons avoir plus et on n'aura que 3 M€, ou est-ce que c'est parce que les paiements sont échelonnés sur différentes années ?

M. le Maire : La réponse est très simple : évidemment la CPS paye quand les travaux sont réalisés, quand les factures sont reçues par nous et qu'on peut leur présenter, ils payent leur quote-part à 60 % du montant des factures présentées. Si les factures ne sont pas arrivées, elles sont d'ailleurs en reports pour une part significative, on n'a pas le montant que nous avons voté pensant que nous aurions l'ensemble des factures à l'instant, c'est-à-dire au 31 janvier puisqu'il y a un décalage entre ce qui est reçu et ce qui est comptabilisé, c'est calendaire.

M. HULIN : Et sur la subvention du Département pour le satellite de la restauration, il y avait 1,5 M€ pour le Département, pour l'instant c'est zéro ; et pour la Région on avait imaginé 200 000 € pour l'Espace Bernard Mantienne et on a zéro, vous faites la même réponse ?

M. le Maire : Oui, absolument, ce sont des montants qui ne nous ont pas été versés, qui ont été délibérés par les instances mais ils n'ont pas été encaissés, ils ont été notifiés mais ils ne sont pas dans les comptes.

M. HULIN : Je termine les questions un peu de détail : sur la réserve parlementaire, on vote régulièrement des sollicitations, là ce sont les deux retours que l'on a dont un sur le cimetière et un sur l'Orangerie, vous nous confirmez qu'on attend bien des subventions pour l'Orangerie, on ne les a pas reçues ?

M. le Maire : C'est sans réponse.

M. HULIN : Je me permets de vous demander qui est concerné par ces demandes parce que lorsqu'on vote, sauf erreur, au conseil municipal il y a toujours les noms des parlementaires qu'on sollicite, est-ce qu'on pourrait les avoir ?

M. le Maire : Aucun problème, il suffit de se rapporter à la délibération que nous avons votée pour avoir les noms des parlementaires. Donc on te les donnera mais

je ne les ai pas en tête, je sais qu'il y a Vincent DELAHAYE pour le cimetière, et pour l'autre ?

M. DELORT : Je crois que c'est lui aussi.

M. HULIN : Sur les dépenses d'investissement, je sais qu'on n'est pas sur une liste exhaustive et je vous en remercie sur le principe mais sur le sujet du sport, est-ce qu'il y a eu des subventions d'équipement ou pas ? Dans la notice je ne trouve pas.

M. le Maire : On va prendre ta question et on te donnera la réponse mais a priori cela doit se cacher quelque part, il y a au moins les tennis qui sont quelque part...

M. MILLET : Ils ne sont pas explicités dans la liste des dépenses mais il y a effectivement les tennis, plus des travaux techniques de peinture, etc. Il doit y avoir aussi le bicross...

M. le Maire : Rien n'est trop beau pour le bicross, on a des champions du monde, on ne va pas s'en plaindre !

M. HULIN : Je termine mes questions : je reviens sur les dépenses de fonctionnement, les augmentations et les diminutions sont justifiées de façon très précise mais - et c'est juste un exemple - si je prends le service des associations, je vois une baisse de 35 000 € par rapport à 2016, cela s'explique par le fait que les associations soit n'ont pas été reconduites dans leur subvention, soit n'ont rien demandé, soit n'ont pas apporté de justifications. Je me rappelle qu'on a déjà eu des débats, un peu moins cette année que l'année dernière, mais il avait été affiché clairement que les associations participaient à l'effort de l'économie budgétaire et donc que les subventions allaient baisser, or je ne les retrouve pas dans cette liste.

C'est d'ailleurs un peu général sur les justifications, je trouve que c'est très précis et très technique mais le vote d'un budget, c'est aussi une occasion d'afficher des lignes, or je ne les retrouve pas dans les différents paragraphes. Je lis souvent des remarques expliquant que soit c'était une subvention unique, soit c'était parce que ce n'était pas justifié correctement, je ne retrouve pas ce qui nous avait été présenté au vote du budget primitif où il y avait quand même quelques lignes fortes politiques qui avaient été affichées, je ne les retrouve pas là-dedans.

M. le Maire : Très bien, merci.

M. ZAKARIAN : Je voulais partager quelques remarques : on voit bien que l'exécution budgétaire a emporté cette année ou plutôt en 2017 un plan d'investissement particulièrement soutenu. On avait 15 M€ initialement prévus, on en a exécuté pour près de 12 M€, ce qui montre bien qu'il y a une politique d'investissement considérable mise en œuvre, c'est bien pour la mise en place de ces éléments mais les équilibres financiers dans ce contexte-là sont complexes à tenir, et on a recouru en 2017 à un niveau d'emprunts somme toute limité à 1 M€ dans un contexte où les taux d'intérêt étaient encore particulièrement bas. J'ai souvenir que c'était 1,67 ou 1,08, donc sur un coût de l'argent relativement modéré. Comme on avait eu l'occasion de le partager à de nombreuses reprises, on a des marges d'autofinancement qui restent assez limitées et c'est parce qu'on a su accumuler un certain nombre d'excédents sur les charges de fonctionnement qu'on a été capable tous les ans d'opérer des mouvements d'ordre permettant d'équilibrer les budgets d'investissement qui, je le rappelle, doivent se présenter mécaniquement à l'équilibre.

Donc on a l'année 2017 avec une politique d'investissement particulièrement élevée de près de 12 M€, on a peu sollicité l'emprunt, ce qui est une excellente chose, même si on l'a fait, 1 M€ ce n'est pas anodin non plus mais on l'a fait avec

un coût de l'argent de bon aloi. Cela veut donc dire - on avait eu l'occasion déjà de le partager - que les perspectives 2018, puisqu'on va avoir des budgets supplémentaires qui s'annoncent, continuent à prévoir une politique d'investissement soutenu, dans un contexte où l'on aura sollicité nos excédents de fonctionnement, notamment les reliquats du compte administratif sur lesquels il faudra qu'on ait toujours une forme de vigilance sur le recours à l'emprunt, et là-dessus je te fais confiance, Thomas.

Donc là aussi comme toujours l'exercice comptable nous oblige à présenter un équilibre avec un recours à l'emprunt dans les opérations d'investissement avant qu'on ait les résultats du compte administratif, et je pense qu'on restera vigilant - et moi particulièrement - pour que le recours à l'emprunt reste le plus raisonnable possible dans un contexte de taux qui restent bas, convenons-en, mais qui quand même augurent des perspectives de moyen terme différentes, on sait qu'il y a des sujets d'inquiétude sur cet aspect-là. Je pense que nous aurons l'occasion d'avoir ces échanges ultérieurement pour avoir une politique d'investissements utiles aux Verriérois mais qui par ailleurs ne pèsent pas trop dans le moyen terme sur nos capacités d'autofinancement et nos capacités d'endettement.

Voilà les quelques remarques que je voulais partager avec vous.

M. le Maire : Merci, c'est très juste et tu résumes très bien ce qu'est notre stratégie financière depuis des années, qui a été engagée il y a maintenant un peu plus de 10 ans lorsque nous avons réalisé concomitamment et ce bâtiment-ci et le Stade des Justices et la crèche Louise de Vilmorin et la rénovation de l'Espace Jeunes. Cela a fait partie du même mandat avec une pointe si ma mémoire est bonne à plus de 19 M€ d'emprunts contractés pour financer tout cela, qui venaient en plus de nos capacités d'autofinancement de l'époque. D'autres questions ?

M. GRISSOLANGE : J'ai une question de détail : j'ai oublié ce que sont les atténuations de charges dans les recettes de fonctionnement, page 130, on en avait voté 150 000 et on en a réalisé 192 000, qu'est-ce que c'est ?

M. le Maire : C'est tout ce qui est dans le domaine de l'imprévu par rapport à des charges qui sont actées par notre budget et qui ne seront pas des dépenses mais qui vont venir en recettes, ou des dépenses moindres. En l'occurrence ce sont toutes les absences du personnel qui nous sont remboursées par notre assureur.

M. GRISSOLANGE : D'accord. Ensuite j'ai une remarque de détail page 124 : pour tous les services scolaires il est dit que la ligne budgétaire consacrée à la lingerie a fortement augmenté, je pense qu'il s'agit d'un service qu'on a externalisé mais je voudrais confirmation que c'est en liaison avec le fait qu'il a été externalisé qu'il a fortement augmenté.

Mme FOUCAULT : En fait cela a été externalisé sauf qu'on a un vrai souci avec ce marché public : on n'arrive pas à avoir des entreprises qui travaillent bien, à avoir un travail de qualité à un prix acceptable, avec le dernier marché le travail n'était pas bon, on avait des problèmes de livraison, des problèmes de nettoyage, etc., donc ce marché a été arrêté et maintenant ce n'est pas un marché à proprement parler, mais enfin c'est externalisé.

M. GRISSOLANGE : On parle de 3 000 €.

Mme FOUCAULT : Oui, on est à 0,50 € pour un bavoir par exemple, cela touche énormément de structures, ceci dit je suis d'accord avec toi.

M. le Maire : On va avoir un complément d'information par Dominique LEGOFF.

Mme LEGOFF : Il y a eu un cas de gale et il a fallu nettoyer régulièrement tous les soirs le linge des enfants qui font la sieste, c'est pour cela qu'on a eu une augmentation de ce montant. Et on n'est pas à la merci d'autres problèmes.

M. GRISSOLANGE : J'ai une remarque générale sur le budget :

Page 122 vous parlez des dépenses, on va prendre la ligne guichet unique, la ligne alimentation, la ligne restauration, la ligne associations, la ligne finances, la ligne administration générale, à chaque fois on a un écart négatif entre 2016 et 2017 et dans plusieurs cas c'est également inférieur à ce que nous avons voté. Alors c'est peut-être ce dont Stéphane ZAKARIAN se félicitait tout à l'heure, est-ce qu'on économise sur le fonctionnement et ensuite on n'a pas besoin d'emprunter parce qu'on a des reliquats de fonctionnement ? Ou bien est-ce que ce sont des choses qui n'ont pas été faites ? Ou est-ce tout cela mélangé, des choses qui étaient prévues et qui n'ont pas été réalisées ou qui ont été réalisées différemment ? Je sais bien qu'il ne s'agit pas d'investissement mais de fonctionnement mais dans certains cas les sommes sont relativement significatives. 502 000 et quelque pour les associations comme ça a été dit tout à l'heure en 2016, 516 000 votés en 2017 mais on n'en a dépensé que 467 000.

M. le Maire : Il y a 120 000 pour les copropriétés.

M. GRISSOLANGE : D'accord, c'est de l'argent qu'on met pour les copropriétés, d'accord.

M. le Maire : C'est important en effet de rappeler un certain nombre de choses, notamment pour les associations, on vote un budget qui permet à toutes les copropriétés de Verrières qui le désireraient de conventionner avec la Ville moyennant un certain nombre d'avantages, ce qui permet aux Verriérois de pouvoir se promener partout sur le territoire de la commune ; et donc l'enveloppe est votée pour que toutes ces copropriétés puissent solliciter le budget disponible, or elles ne le font pas toutes ; mais comme on ne peut pas se dire que cela n'arrivera pas, il faut provisionner et quand elles ne sont qu'une douzaine ou une quinzaine, tout le delta reste dans le budget, c'est de l'argent qui n'a pas été dépensé.

Même chose pour les classes transplantées, on peut afficher les chiffres avec un écart de 30 044 €, il y a juste une classe qui n'est pas partie parce que cela n'a pas été possible.

M. GRISSOLANGE : Je n'ai pas posé la question car je me doutais que c'était cela.

M. le Maire : D'accord, à chaque fois il y a des explications, au guichet unique, tout le monde connaît, c'est l'état civil, ce sont les cimetières et ainsi de suite, il n'y a pas une diminution du service public en la matière, tout le monde a pu avoir les renseignements attendus, les formulaires attendus, l'accueil attendu, on n'a pas réduit le temps d'accueil à la mairie en faisant de nouveaux horaires, c'est juste qu'il y a eu une dépense par le nombre d'usagers qui a été inférieur à l'année précédente.

D'autres questions ?

M. GRISSOLANGE : Une dernière question sur l'assainissement : Page 123, on voit qu'on avait en 2016 192 000 €, en 2017 : 245 000 €, et quand on regarde l'explication un peu plus loin on voit qu'il y a une redevance assurance incendie qui a été ajoutée ; *« Sur cette ligne est appliquée la redevance due pour les branchements incendie. Après l'intégration de la Ville à la Communauté Paris-Saclay, la redevance 2016 n'avait pas été mandatée, le rattrapage s'est fait sur 2017, augmentant techniquement la ligne budgétaire »*, il y a visiblement un impondérable qui change le niveau, est-ce que cela fait partie du budget assainissement ?

M. le Maire : Non, c'est toute la difficulté du budget assainissement puisque dans le budget assainissement on a deux parties : les eaux pluviales et les eaux usées ; et dans le budget assainissement pur qui est à part, on a le budget d'assainissement des eaux usées, et dans le budget général de la commune on a le budget eaux pluviales, c'est là qu'il faut que ça tombe et les hydrants font partie de cela.

M. GRISSOLANGE : D'accord, merci.

M. le Maire : D'autres interrogations ?

Je vous laisse et je cède mon siège à Caroline FOUCAULT pour continuer les débats, je n'ai apporté que des explications techniques, je vous laisse entre vous.

Monsieur le Maire sort de la salle.

Mme FOUCAULT : Avez-vous des questions supplémentaires ou des remarques ? Nous pouvons faire un débat si vous le souhaitez, sinon je vous propose de voter.

M. HULIN : Je ne comprends pas très bien car nous avons déjà eu l'occasion de poser des questions, le Maire sort et nous sommes invités à nouveau à poser des questions ?

Mme FOUCAULT : Monsieur le Maire répondait aux questions techniques, maintenant si nous avons d'autres questions en dehors du technique pour un débat politique, Monsieur le Maire sort de la salle.

M. HULIN : A ce moment-là, je pourrais poser à nouveau des questions auxquelles je n'ai pas eu de réponses. Je comprends maintenant que les explications qui sont derrière toutes les baisses de dépenses sont plutôt des explications techniques et qu'il n'y a pas d'affirmation de lignes politiques, notamment les lignes politiques que vous aviez affichées au moment du vote du budget, donc je vous pose à nouveau ma question : est-ce que vous estimez que ce compte administratif représente bien ce que vous aviez voulu faire, les orientations politiques que vous aviez voulu donner au moment du budget ?

Nous avons eu un débat où vous vous étiez félicités des baisses de dépenses de fonctionnement pour mieux travailler peut-être sur les questions d'investissement, très bien, je ne suis pas sûr forcément de partager cela, je sais qu'il est de notoriété publique d'apprécier plutôt les investissements parce que ce sont des travaux, des nouveautés, des améliorations, sauf que lorsqu'on met en place un investissement il faut l'entretenir, il faut le gérer, ce sont les dépenses de fonctionnement.

Donc j'attire votre attention sur le fait d'avoir des dépenses d'investissement, c'est très bien, mais ensuite on ne se félicite pas forcément d'avoir des dépenses de fonctionnement qui baissent, même pour diverses raisons. J'attire l'attention sur le fait que cela peut parfois poser des questions d'entretien, de maintien d'effectifs, etc. Alors par exemple on parlait de sport tout à l'heure, j'invite chacun à chausser ses baskets et à aller s'entraîner sur la piste d'athlétisme de Robert Desnos après une petite pluie, l'avantage c'est qu'on fait à la fois de la course et de la course d'obstacles, et avec un peu de chance on peut même commencer la natation puisque vous avez plein de trous avec de l'eau à l'intérieur, etc. !

Voilà typiquement le genre de choses où les dépenses d'investissement qui augmentent font que concrètement les dépenses de fonctionnement sont aussi en hausse à un moment donné puisqu'il faut réparer les investissements.

M. ZAKARIAN : Je vais revenir sur ce que j'ai dit, je le répète d'ailleurs tous les ans depuis un certain nombre d'années mais à chaque fois j'ai toujours l'impression d'être mal compris : je ne me suis pas félicité de voir les dépenses de

fonctionnement baisser, je dis simplement qu'on a eu des débats ici, y compris dans le précédent mandat où l'on s'est fait interpellé, il y avait même des gens qui avaient quitté le conseil municipal, c'était une des premières séances où l'on disait qu'on avait une gestion de bon père de famille et c'était absolument intolérable et ces personnes étaient sorties, avaient quitté le conseil municipal, cela m'avait beaucoup marqué à l'époque, moi nouvel élu.

Je voudrais revenir sur une chose : la loi nous oblige à présenter des budgets d'investissement équilibrés, après, on ne va pas se faire un cours de finances publiques ici, on a besoin de rembourser d'une manière ou d'une autre les investissements, c'est comme un particulier quand il achète sa maison, à moins qu'il soit très riche, il est obligé d'emprunter une partie de la somme dont il a besoin pour acheter sa maison. Pendant un certain nombre d'années cette personne avait économisé par ailleurs.

Si l'on transpose cela à la vie d'une commune, il s'agit pour la municipalité de ne pas dépenser la totalité de ses recettes, appliqué à une ville cela s'appelle du fonctionnement, tu économises une partie de tes recettes de fonctionnement en n'en dépensant pas, alors que la particularité de l'Etat français est de dépenser plus qu'il ne perçoit, l'Etat français, lui, dépense facilement plusieurs fois ce qu'il a, s'il avait le remboursement du capital de la dette plus les intérêts de l'ordre de 20 % qu'il dépense en plus par rapport à ce qu'il a reçu, il aurait énormément à payer. Nous, nous sommes dans un schéma où l'on économise une partie sur des dépenses de fonctionnement, il faut le faire, faire des économies dans un contexte où l'on a de la pression, des demandes, etc., on a des recettes, on ne dépense pas 100 % de ces recettes, donc je ne me félicite pas d'avoir des dépenses de fonctionnement qui baissent mais dans un contexte où les recettes elles-mêmes sont sous une très forte contrainte, il faut se féliciter de continuer à avoir un écart favorable entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Ce solde favorable permet d'autofinancer, d'avoir une capacité d'autofinancement, et par ailleurs permet de pouvoir s'engager lorsque l'on contracte un emprunt pour le rembourser à un moment donné. Cela a été rappelé par Thomas JOLY, on a eu une baisse importante du capital restant dû de la commune, ce que je n'ai jamais vu dans la moindre collectivité supra, en particulier l'Etat, je ne vois pas le montant de la dette globale diminuer, ce que l'on a su faire à Verrières en dégagant des excédents.

Je le redis parce que j'avais été interpellé fut un temps autour d'une cagnotte et je le redis tout le temps parce que je me dois de faire cette répétition pédagogique, ta remarque m'amène à cela : C'est ce que l'on a pu faire cette année en équilibrant au maximum les dépenses d'investissement par une opération d'ordre considérable, il y a quand même une opération d'ordre de 4,1 M€ !

Quand on le regarde comme cela dans le compte administratif, l'excédent d'investissement que l'on a eu par rapport à nos recettes, comme on le soulignait puisque tout n'est pas arrivé, il y a des choses différées dans le temps, a été contrebalancé par les capacités de dégager de la ressource pour 4 M€ pour financer de l'investissement. Je trouve que c'est plutôt vertueux de faire cela et de n'emprunter que 1 M€ là où dans certaines collectivités on aurait probablement tout financé par de la dette.

Je pense que sur ces aspects-là il faut quand même être raisonnable, quoi qu'on en dise il nous faut dégager des ressources pour payer nos intérêts, autofinancer une partie de nos investissements et rembourser le capital. Donc je suis toujours surpris de la présentation que vous pouvez en faire, et je ne cherche pas la

polémique avec Vincent HULIN, simplement tu me cherches en me disant que je me félicite de baisser les dépenses de fonctionnement, je n'ai pas dit cela, je dis simplement qu'une bonne gestion impose d'avoir quoi qu'on en dise un excédent sur les recettes moins les dépenses de fonctionnement.

Mme FOUCAULT : Et pour le public qui n'a pas les documents devant lui, à titre indicatif en remboursement du capital sur six ans on a remboursé 5 M€. On partait en capital restant dû de 15 M€ et en 2017 on arrive à 10 M€.

M. GRISSOLANGE : La discussion avec Stéphane ZAKARIAN est toujours la même et pour éviter le mot qui commence par un c... et qui finit par ...otte, je le dirais autrement : quand on dit qu'il faut qu'on économise sur nos recettes, qu'il faut que nos recettes soient supérieures à nos dépenses, on oublie de dire - enfin Stéphane ne doit pas l'oublier mais ne le dit pas - d'où viennent ces recettes, elles viennent de dotations, de subventions, etc. mais aussi de l'impôt. Donc au moment où l'on décide de mettre l'impôt à un certain niveau, disons à un niveau N, c'est le moment où l'on décide plus ou moins, - on ne le décide pas à 1 000 euros près - grosso modo on décide qu'on aura un excédent de recettes par rapport aux dépenses parce que les recettes ne sortent pas du chapeau d'un magicien, elles sortent de la poche des contribuables verriérois qui payent l'impôt et c'est légitime, je ne suis pas contre l'impôt, attention, lorsqu'on paye notre taxe d'habitation et notre taxe foncière, ce que nous payons pour la plupart et autres petites taxes, on fournit des recettes à la ville. Au moment où l'on décide que le taux sera de tant, on sait qu'avec ce taux on aura à peu près tant de recettes, bien entendu ce n'est pas dit mais il y a quelqu'un, il y a des gens qui savent que ce sera un peu trop et donc qu'à la fin il en restera.

Donc on n'emprunte pas aux banques, on ne fait pas de cagnotte, mais on emprunte aux Verriérois et l'avantage c'est qu'avec eux, on n'a pas besoin de leur verser des intérêts pour l'argent qu'on leur emprunte. En 2016 ou en 2017, on a emprunté aux Verriérois pour payer des choses qui ne seront faites qu'en 2018 et on le fera sous forme de remboursements d'emprunts. Alors on peut tourner les choses comme ci ou comme ça, c'est toujours de cela qu'il s'agit, je ne fais que donner un autre nom à ce dont Stéphane a parlé.

J'ajouterai une chose encore : je ne confonds pas et il ne faut pas que nous confondions, et je ne pense pas que Stéphane le fasse, avec le fait de faire diminuer les dépenses de fonctionnement, bien sûr que c'est bien si on arrive à rendre le même service en dépensant moins d'argent, et il y a des gens dont c'est le travail, il y a des élus qui veillent à cela, très bien, ils font bien leur travail quand ils permettent d'économiser sur les dépenses de fonctionnement, mais là il ne s'agit pas de cela, il s'agit de dimensionnement. Bien sûr les deux questions sont indépendantes, elles sont liées mais elles sont distinctes et l'autre question est de savoir comment on dimensionne les recettes sous forme de levée d'impôts par rapport aux dépenses prévues. Et là cette année, c'est comme chaque année...

Mme FOUCAULT : Non, cette année c'était spécial.

M. GRISSOLANGE : Mais ce n'est pas une critique, je le répète, Stéphane ZAKARIAN a défendu cela, très bien, il a dit que c'est comme cela qu'il faut faire, moi je fais apparaître sous une forme plus évidente le fait qu'on emprunte de l'argent aux Verriérois qui eux, contrairement aux banques, ne prennent pas un et quelques pour cent d'intérêt sur nos recettes.

Mme FOUCAULT : Moi je voudrais juste rappeler qu'on parle de l'année 2017. En 2017, lorsqu'on a fait le budget, on ne pensait pas qu'il nous manquerait quatre ou cinq cadres, donc au niveau du fonctionnement, dans les charges de personnel,

cela a porté énormément puisque pendant plus d'un an, voire 18 mois, voire deux ans pour certains postes, nous n'avons eu personne. Il est évident que ce n'était pas de notre fait si cette dépense ne se faisait pas puisque nous n'arrivions pas à embaucher du personnel ; et nous ne sommes pas les seuls dans les collectivités territoriales, surtout les mairies, on a tous beaucoup de soucis puisque les intercommunalités attirent certaines catégories de professionnels.

Nous avons eu quand même un gros souci à ce niveau-là pour remplacer le personnel et cela se sent, c'était la première fois que le chiffre des dépenses du personnel était aussi bas, du coup le DGA et le Directeur Général des Services ont pallié ce manque de personnel. Aujourd'hui il ne nous manque plus qu'un cadre au niveau des finances, c'est Madame ROBY qui fait tout le travail avec ses services et avec Monsieur LEBEAULT et il faudrait trouver une autre solution. Mais par contre, on a la personne qui nous manquait aux marchés publics et la chef de service embauchée au guichet unique. C'étaient quand même des cadres importants dans la ville qui nous manquaient et les services ont travaillé sans ces responsables, cela se voit puisqu'évidemment ce sont quand même des salaires importants.

Après, dans les charges à caractère général, on a presque 450 000 € en moins, ce n'est pas anodin non plus. C'est vrai que le fait d'avoir moins de bras freine les dépenses, on fait quand même des investissements, Monsieur DELORT dépense, mais il faut aussi pourvoir au fonctionnement et quand on n'a pas les bras, on produit moins et on dépense moins. On ne peut pas tout faire. Parfois, et j'en ai fait la réflexion récemment, on prévoit un budget l'année d'avant sur des choses que l'on souhaite faire sur le plan politique, mais on ne peut pas tout faire et comme on n'avait pas de responsable des marchés publics, nous sommes allés à l'essentiel des marchés publics qu'il fallait faire. On ne « joue pas », c'est un terme peut-être mal employé parce qu'on paye tous des impôts, on ne travaille pas non plus que sur le taux des impôts, on ne compte pas que là-dessus ; cela fait combien ? 150 000 € à peu près ? Là je vous parle de 700 000, de 400 000 €, ce n'est pas l'impôt que l'on prend qui nous rapporte le plus.

On sait bien que les dotations et les subventions sont en baisse, on a eu un problème de personnel en 2017, j'espère vraiment que c'est maintenant derrière nous.

M. GRISSOLANGE : En quelque sorte c'est « à toute chose malheur est bon » ? La vertu de tout cela, et je ne le critique, bien sûr si vous n'arrivez pas à recruter, vous vous débrouillez avec ce que vous avez et au total cela fait des économies, mais cet argument est à double tranchant par rapport au débat que l'on a avec Stéphane.

Mme FOUCAULT : Non, ce n'est pas à double tranchant, c'est simplement que cette année cela a affecté dans ce sens.

M. GRISSOLANGE : Mais on peut aussi s'en féliciter puisque du coup on a beaucoup d'argent à transférer de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Mme FOUCAULT : Pas tant que cela.

M. GRISSOLANGE : 4 M€ quand même !

Mme FOUCAULT : Non, pas 4 M€.

M. HULIN : J'ai bien entendu qu'il y aurait une solution raisonnable qui est celle-ci, moi je considère qu'il y a aussi une autre solution raisonnable qui est de constater que pour diverses raisons, on a eu des baisses de dépenses. Et j'ai bien compris les explications point par point sur les baisses de dépenses, c'est très clair, c'est

comme cela, tout principe d'un budget primitif c'est aussi d'avoir un compte de résultat à la fin, pas de problème, d'accord. Mais on peut aussi avoir une autre position raisonnable qui serait de dire qu'une partie du fonctionnement sert à redynamiser une politique de la petite enfance, du scolaire, du sport, en termes de fonctionnement. Ensuite soit on n'a pas le choix pour les investissements, il faut les faire, c'est le cas aujourd'hui et on s'endette, soit.... Mais pour moi le parallèle entre la gestion, le budget d'un ménage et l'achat d'une maison à titre personnel et ce que fait une collectivité ou ce que fait l'État du point de vue de son budget, n'a pas de sens. Parce qu'on est sur la mise en œuvre d'une orientation politique, et je sais qu'on n'est pas d'accord, je pars du principe qu'on n'est pas d'accord, pour moi une collectivité peut très bien décider de ne pas recourir à l'emprunt à certains moments, lorsque les conditions sont favorables, pour faire de l'investissement, et peut se dire : cette année on va peut-être moins rembourser notre prêt mais par contre on va relancer une politique de la vie associative, de la petite enfance ou autre.

La seule chose que je dis, c'est que c'est une voie possible. Or dans les explications que l'on entend ici ou que l'on voit dans les dossiers, on ne le voit pas, dans ces cas-là ce que je dis, c'est qu'il faut que ce soit affiché. C'est là aussi où je trouve qu'il y a deux explications qui vont dans le même sens mais qui sont différentes...

Mme FOUCAULT : Tu parles investissement, moi je parle fonctionnement, c'est déjà une différence essentielle. Le fonctionnement, c'est faire marcher les services tous les jours.

M. HULIN : Ne faites pas semblant de croire que je ne comprends rien, j'ai bien compris qu'il y a un budget, on nous explique d'un côté qu'il y a des dépenses qui ne sont pas possibles pour diverses raisons, pour avoir moi-même travaillé dans des collectivités et dans des établissements publics, je sais bien ce que c'est que de mettre en œuvre un budget sans avoir les personnes pour le faire, et je sais que c'est aussi difficile de recruter dans un établissement public de l'État aujourd'hui.

Je comprends bien. Mais par ailleurs je vois qu'il y a une ligne derrière qui est présentée comme une façon de faire depuis plusieurs années, et c'est une volonté, c'est là qu'il y a une distorsion entre toutes les explications.

Mme FOUCAULT : Mais non, elles se complètent.

M. ZAKARIAN : Je ne vais pas essayer de te convaincre mais je vais te livrer ma lecture : J'entends ce que tu as dit, j'entends ton analyse, et il y a aussi la situation du monde dans lequel je vis. On peut en parler, je crois qu'on a beaucoup de respect les uns pour les autres dans la manière dont on partage le débat et dans le souhait que nous avons tous que Verrières se porte le mieux possible, c'est l'enjeu essentiel.

Moi j'ai en tête un mécanisme historique qui s'est passé, c'est pour cela que je ne suis pas tout à fait d'accord avec toi dans la lecture que tu as. Tu dis qu'on peut dans une collectivité faire autrement que ce que peut faire un ménage, j'ai une lecture différente. Je me souviens très bien que cela avait suscité il y a une dizaine d'années une réaction lorsque j'avais parlé de gérer « en bon père de famille ». Dans les années 80, au début des années 80, on avait un taux d'endettement en France de 40 % du PIB, aujourd'hui on est presque à 100 %, et la mécanique que tu évoques s'est opérée comme cela. On a dit : on est une puissance publique, on a autorité publique, le recours à l'impôt est possible, on peut aller plus loin, et on arrive avec des capacités à faire face à

l'accompagnement d'une collectivité ou d'un pays, à des besoins d'investissements qui sont considérablement gangrenés par un remboursement de dette parce que quoi qu'on en dise, quand on a une dette, il faut déjà payer les intérêts, ce qu'a bien du mal à faire notre État, et il faut ensuite un jour rembourser le capital, ce qui n'est jamais fait en France depuis une quarantaine d'années.

Je pense qu'il faut avoir cela en tête parce que cette logique de respiration que tu évoques et qui intellectuellement est justifiée, dans les faits ne s'est jamais matérialisée. Moi, ce que je constate, c'est qu'à Verrières, elle s'exécute réellement, l'endettement a été beaucoup plus élevé, moi-même je suis arrivé sur un mandat où il y avait plus de 25 M€ de dettes, on a travaillé pour redonner de la capacité d'autofinancement, on a abaissé la dette, on a valorisé du patrimoine, cela a, je crois, pesé dans la capacité d'avoir une politique dynamique. Après on n'a pas la grille de lecture identique mais on a été capable de le faire. Aujourd'hui on est à une dizaine de millions d'euros de dettes et c'est pour cela qu'on peut se permettre d'avoir 11 M€ d'investissements ou même presque 12 qui ont été mis en œuvre en 2017. On aurait été dans un cycle que certaines collectivités ou états ont conduit, on n'aurait pas aujourd'hui la capacité à mobiliser 50 % du budget de fonctionnement en investissement. Je ne connais pas aujourd'hui beaucoup de collectivités où, sans mettre à mal leurs finances publiques, dans un contexte où les dotations de l'État et de la Région baissent, où les obligations de solidarité demandées aux Verriérois pèsent considérablement sur le budget de la commune, tout cela aurait pu être digéré tout en ayant une politique d'investissement de 11 M€. Je crois que c'est le plus gros budget d'investissement annuel qu'on n'ait jamais vu, en tout cas que moi je n'ai jamais vu exécuté ici.

Ce que je veux dire, c'est que je comprends ce que formule Monsieur HULIN, c'est théoriquement valable mais dans les faits, je ne l'ai jamais constaté dans des structures supra communales. Ma seule responsabilité dans le collectif que nous formons, c'est de faire partager ma grille de lecture. Je ne dis pas qu'elle est vraie, je ne dis pas qu'elle est avérée, je dis qu'elle emporte une zone de précaution parce que quand je regarde le monde autour de moi, quand j'entends les discours qui nous ont amenés à considérer que parce qu'on était puissance publique, on pouvait se permettre d'aller plus loin dans les taux d'autofinancement, au-delà de ce qu'on est capable de rembourser, moi j'y vois aujourd'hui un certain nombre de mesures qui engagent mes enfants, engagera mes petits-enfants, voire bien au-delà. C'est juste un principe de réalité. Après on peut considérer que c'est exagéré.

Je finirai par une dernière chose : aujourd'hui on sait bien que ce que fait l'État français, si cela s'appliquait aux collectivités territoriales et aux collectivités locales, on ne prendrait pas en compte nos engagements hors bilan. La totalité des engagements hors bilan ne figure nulle part puisque de toute façon l'État n'a pas de bilan inscrit dans ce qu'il a pris comme engagements. Si on faisait la totalité de ces engagements, on serait très, très loin. Or on l'a dit, on a des sociétés HLM qui aujourd'hui, dans leur politique d'accompagnement du logement social, sollicitent une caution, une garantie. Qu'est-ce qui nous garantit qu'*ad vitam aeternam* ce sera vrai ? On vit vraiment dans un monde incertain. On a l'occasion d'un débat intéressant, je pense qu'on peut au moins partager cela. Qu'est-ce qui nous garantit que toutes les certitudes que tu évoques, avec tout le passif qu'on a pu emporter, ne vont pas se vérifier de manière défavorable pour notre collectivité à un moment donné ? Je n'espère pas qu'on en arrive à cela, loin

s'en faut, mais d'une certaine manière, et c'est un adage qui m'appartient, je me plais peut-être à penser le pire pour qu'on réalise le meilleur.

Après il y a des gens qui ont un talent autour de ce cercle pour susciter plein de belles initiatives dans le sport, dans le logement social, dans la jeunesse, dans l'urbanisme, que sais-je encore ? Mais ces éléments-là, on peut les faire parce qu'on a la capacité de les accompagner financièrement. Après tout se discute, peut-être qu'on peut faire un peu plus, un peu mieux, je crois que Thomas et toute l'équipe sont prêts à l'entendre, simplement il y a aussi un discours de réalité. Quand je regarde autour de moi, je vois que trop souvent, sur la base de finances qui étaient saines, on a dit qu'on pouvait aller plus loin, mais dans les faits quand il fallait revenir en arrière, faire la respiration que tu évoquais, trop souvent le courage politique a disparu et on n'a pas su refaire les choix et les arbitrages qui prévalaient pour se redonner la capacité d'accompagner la Ville. J'en ai fini, pardon d'avoir été un peu long.

Mme FOUCAULT : Nous allons parler du budget supplémentaire tout à l'heure et Monsieur HULIN va certainement voir ce qu'il recherche depuis tout à l'heure : notre positionnement politique et les décisions politiques puisque dans ce budget supplémentaire il y a une évolution certaine pour les dépenses en investissements.

On a débattu, je vous propose de voter.

(Vote à main levée : le compte administratif est adopté par 23 voix pour et 5 voix contre.)

Mme FOUCAULT : Je remercie les services et surtout Madame ROBY qui a passé beaucoup de temps sur ces documents, ainsi que Monsieur LEBEAULT, ils ont passé beaucoup de temps sur les chiffres qu'on vient de vous présenter ce soir.

Retour de Monsieur le Maire dans la salle.

Mme FOUCAULT : Monsieur le Maire, le Conseil municipal a voté le compte administratif à la majorité, il y a eu 5 voix contre.

M. le Maire : Merci beaucoup.

13 - Budget principal - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2017

(Rapporteur : Monsieur Thomas JOLY)

(Lecture du rapport de présentation)

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de la Ville pour l'exercice 2017, celui-ci étant conforme au compte administratif 2017.

M. GRISSOLANGE : En fait qu'est-ce qu'on vote ? On approuve le fait qu'elle est d'accord avec le compte administratif ?

M. le Maire : Absolument.

Mme FOUCAULT : C'est comme une photo.

M. le Maire : Elle indique que les comptes qu'on vous a présentés sont justes.

M. HULIN : Là, ce n'est qu'une constatation budgétaire et donc nous voterons pour.

M. ZAKARIAN : Je respecte la décision que vous avez prise, Monsieur le Maire, de passer l'approbation du compte de gestion après le compte administratif, je redis quand même que normalement la validation du compte de gestion nous permet d'avoir un quitus sur la légalité des comptes. Je comprends et je me suis plié à l'exercice bien volontiers mais dans le sens normal d'une décision qui appartient au conseil municipal, c'est toujours plus rassurant de savoir qu'il y a eu

un partage sur la légalité des comptes qui sont proposés et sur la reconnaissance par le vote qui en est fait pour avoir ensuite le débat sur le compte administratif. Je trouve que c'est mieux comme cela, j'aime mieux avoir un avis de légalité pour ensuite discuter au fond des éléments du compte administratif, je me suis plié bien volontiers à la règle mais si après on pouvait prendre d'autres avis, j'en serais très heureux.

M. le Maire : Merci et d'ailleurs je ne ferai qu'un parallèle avec un monde que je connais particulièrement bien, celui des associations où l'assemblée générale d'une association ne peut pas délibérer sur les comptes de l'association tant que le commissaire aux comptes, ce que fait un peu Madame le Receveur, n'a pas certifié les comptes. Cela se ressemble un peu mais ici il n'y a pas le même formalisme.

Je mets aux voix le compte de gestion.

(Vote à main levée : le compte de gestion est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

15 - Budget Principal : Affectation du résultat de l'exercice 2017.

(Rapporteur : Monsieur Thomas JOLY)

(Lecture du rapport de présentation.)

La commune doit chaque année affecter le résultat de son dernier exercice comptable clos, en l'occurrence pour l'année 2018, celui de 2017.

S'agissant de l'investissement, le montant des restes à réaliser (reports) affiche un montant de 3 458 380,79 € en dépenses et un montant de 3 465 857,00 € en recettes soit un solde des reports de 7 476,21 € en positif.

Le résultat, libre d'affectation, soit 2 982 626,19 € résulte de l'agrégation du résultat cumulé 2017 de 2 975 199,98 € et du solde de la section d'investissement 2017 de 7 476,21 €.

La commission Finances du 22 juin 2018 a émis un avis favorable.

Avez-vous des questions sur ces affectations de résultat ? Non, donc je mets aux voix.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

16 - Budget principal - Budget supplémentaire de l'exercice 2018.

(Rapporteur : Monsieur Thomas JOLY)

M. le Maire : Le budget supplémentaire modifie notre budget primitif en fonction des reports de l'exercice précédent, ce budget affichait un montant de 2 768 000 € en fonctionnement et un montant de 10 347 000 € en investissement, et donc au vu de la réintégration des excédents que nous venons de constater et d'affecter, il vous est proposé le budget supplémentaire suivant par chapitre, je vais détailler concernant les recettes et les dépenses :

Pour les recettes de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'opérations d'ordre. Les opérations réelles représentent donc 100 % pour les 2 768 000 €. Nous proposons de procéder à l'ajustement de la baisse pour 361 000 € de la redevance du service social suite au transfert du service infirmier auprès de l'association Triade qui a été réalisé à compter du 1^{er} février, qui est compensé très partiellement par le prévisionnel de recettes pour 24 000 € ; de même l'ajustement à la hausse des produits de la contribution directe pour 142 000 € ;

l'ajustement en moins pour 87 000 € de la DGF suite à la notification que nous avons reçue. À noter que finalement pour 2018 la DGF est fixée à 1 266 000 € et est en baisse une fois de plus de 6,43 % au regard de ce qu'elle était l'année précédente : 1 353 000 €. Elle est compensée par l'inscription de recettes complémentaires liées à la participation de notre Communauté d'agglomération à notre budget de fonctionnement, notamment sur l'Espace Bernard Mantiennne à la suite d'une signature de convention.

Ensuite il y a inscription de recettes exceptionnelles pour 51 000 € liées au déclenchement de pénalités sur certains marchés qui ont été mal réalisés à nos yeux.

Affectation du résultat cumulé : cela vient bien évidemment en recettes pour 2 982 000 €.

En ce qui concerne les dépenses : pour la section de fonctionnement il y a deux opérations d'ordre, deux virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 960 000 €, soit un total de 34,68 % des dépenses correspondant aux amortissements de 2017, et ceci est fait à la demande de la perception.

Le total des dépenses d'ordre représente 88,90 % des dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne les opérations réelles cette fois-ci, elles représentent 11,10 % des charges, soit 307 412 € qui se décomposent par l'ajustement de crédits, chapitre 61, les services extérieurs qui concernent plusieurs opérations, à la fois la campagne d'achat de l'Herbier pour 72 000 € dont on a parlé tout à l'heure ; l'exploitation du cinéma pour 7 500 € ; la location d'espaces communaux pour 1 600 € ; la réduction du budget de formation liée aux agents du SIAAD suite à leur transfert à Triade ; ajustement de crédits au chapitre 62 pour notamment la réduction de la ligne budgétaire des honoraires des infirmières depuis qu'elles sont passées chez Triade ; inscription de l'indemnisation du commissaire enquêteur pour 5 600 € pour les opérations de concertation ; 5 000 € sont inscrits pour la sécurisation et la communication pour les événements des Automnales qui auront lieu cet automne comme leur nom l'indique ; 36 000 € sont inscrits pour le ménage à l'Espace Bernard Mantiennne qui revient dans nos comptes.

Inscription de crédits supplémentaires pour le paiement de taxes d'exploitation du cinéma : 3 700 € ; des inscriptions sur les intérêts d'emprunts contractés l'an passé sur le million qui a été réalisé auprès de la Caisse d'Épargne à un taux fixe de 1,08 % sur quinze ans, cela représente 7 900 € ; et le provisionnement du reversement de l'excédent et de la réserve de compensation du SIAAD dans le cadre du transfert à Triade pour 160 000 €.

Voilà pour notre section de fonctionnement.

Pour notre section d'investissement, celle-ci s'élève à 8 837 000 € avec des reports pour 3 458 000 € en dépenses et 3 465 000 € en recettes ; avec pour les recettes des opérations d'ordre pour 3 430 000 €, soit 33,15 % des recettes totales, qui se justifient par le virement de la section de fonctionnement, cela vient donc en recettes pour 960 744 €, ce qui représente 9,28 % de nos recettes totales ; des opérations patrimoniales pour 970 000 € pour 9,37 % de nos recettes totales, ces opérations sont des opérations d'ordre, elles représentent l'intégration des frais d'études ou le passage de travaux en cours pour une immobilisation. Vous le savez, c'est un classique du genre.

L'ajustement d'écritures comptables pour des amortissements, ce sont les 1,5 M€ demandés par la perception, c'est-à-dire 14,5 % de nos recettes totales. Ensuite il

y a 6 917 000 €, soit 66 87 %, qui se décomposent par l'enregistrement de l'excédent de la section de fonctionnement capitalisé pour 3 836 000 € ; le report de recettes pour 3 465 000 € ; le remboursement de la TVA pour 359 000 € ; l'annulation à hauteur de 906 000 € d'une partie de l'emprunt inscrit au BP, et l'inscription de recettes supplémentaires correspondant à la subvention du Conseil Régional versée à la Ville ; 5 800 € concernant les amendes de police, 555 000 € de la CPS pour soutien à l'investissement de la voirie communale dans le cadre de la convention que nous avons votée lors de notre conseil municipal du 9 avril. Également un complément de la somme à hauteur de 620 000 € qui a été inscrite au BP initialement. C'est la somme des deux, les 155 000 + les 620 000 € qui nous proviennent de notre Communauté d'agglomération.

Les dépenses pour la section d'investissement portent sur une opération d'ordre pour une opération patrimoniale, 670 000 €, c'est ce que l'on a vu précédemment dans les recettes d'investissement ; les charges réelles représentent 90 % du total, soit 9 377 000 €, ces dépenses sont les suivantes : une inscription de 50 000 € pour le remboursement de l'emprunt contracté à la fin du mois de décembre, on l'a vu en fonctionnement pour les intérêts, maintenant c'est le capital qu'il nous faut rembourser ; une inscription de 2 M€ dédiés à des travaux de voirie supplémentaires qui sont répartis sur les chapitres 20 et 21, il s'agit juste de prendre acte que l'hiver a été rude et que nos routes ont grand besoin d'avoir un peu de noir ainsi que nos trottoirs ; l'inscription de crédits pour de l'équipement informatique dans le cadre de la formation à distance, c'est la mise à jour de solutions logicielles pour 6 000 € ; des frais d'études pour des marchés à venir pour 15 000 € ; et le renouvellement de mobilier pour 4 000 €.

Les reports 2017 sont intégrés au sein de ce budget supplémentaire et s'élèvent pour notre exercice à 3 458 000 € ; et le solde d'exécution de la section d'investissement reporté représente 3 844 000 €.

Le BS confirme notre stratégie communale permettant un autofinancement certes moins important qu'initialement prévu mais nous sommes un peu dans un environnement contraint, notamment climatique, nous continuons néanmoins un programme soutenu d'investissement, Stéphane l'a rappelé tout à l'heure, et je me permets de vous rappeler que la commission des Finances a émis un avis favorable sur ce budget supplémentaire. Je suis prêt bien évidemment avec tous mes collègues à répondre à toutes les questions que vous voudriez nous poser.

Avez-vous des questions ?

M. GRISSOLANGE : J'ai une question que je souhaite poser, je ne sais pas si c'est le moment, elle est plutôt d'ordre prospectif : les informations dont nous disposons sur la crise entre le syndicat intercommunal Autolib' et le concessionnaire ou le délégataire Bolloré sont un peu inquiétantes, on ne sait pas et vous n'avez sûrement pas beaucoup de détails mais avez-vous l'idée sur l'impact que ce type d'événement pourrait avoir sur le budget de la commune ?

M. le Maire : Sauf à être plus informé, ce que pourrait peut-être être Jean-Paul MORDEFROID qui siège dans ce syndicat Autolib', aujourd'hui on est franchement dans le flou, on lit tous la presse, on regarde les communiqués des uns et des autres, apparemment ce n'est pas d'une clarté limpide, ils se sont donné jusqu'aux 31 juillet pour tenter d'y voir plus clair et regarder comment les actifs pourraient être répartis et revendus, ainsi que le solde de cette facture avec des choses extrêmement compliquées où les différentes parties ne sont absolument pas d'accord entre des frais de siège qui semblent extrêmement importants, des frais de développement et de développement à l'étranger qui

impacteraient le syndicat en lui-même, ce qui n'avait jamais été prévu dans les dépenses. Si Monsieur Bolloré veut s'installer à Londres ou à Milan, cela le regarde mais cela ne concerne pas le syndicat d'Ile de France qui gère Autolib' en France.

Voilà ce que je pourrais dire pour ma part mais Jean-Paul qui suit cela comme le lait sur le feu pour nous tous a peut-être des compléments d'information à nous apporter.

M. MORDEFROID : Oui mais cela change aussi vite que le lait peut changer sur le feu, et en particulier la valse des millions d'un côté ou de l'autre est pour l'instant tout à fait hasardeuse. Ce qui est sûr, c'est que beaucoup et nous aussi ont été surpris de l'évolution rapide de la situation et du fait qu'alors qu'on pensait qu'on finirait bien par trouver un compromis ou un arrangement, quelque chose, finalement on arrive à fermer le service, cela provient de clauses juridiques qui font que du jour où la société exploitante, le délégataire, a déclaré officiellement le caractère non économiquement viable, je n'ai plus les termes exacts, le syndicat avait un mois pour prendre une position. Si le syndicat ne prenait pas position avant le 25 juin, on se retrouvait embarqués pour la suite des opérations avec pour le coup le torrent des pertes qui ne pouvaient qu'augmenter.

C'est une décision juridique et financière qui a été prise, qui évidemment ne fait pas l'affaire ni des utilisateurs, ni des salariés, mais apparemment il n'y avait plus aucune autre issue possible sachant qu'au-delà de ce qu'a dit Thomas Joly sur les aspects comptables et financiers très discutables qui ont été longuement discutés dans une mission de médiation qui n'a pas abouti, enfin il y a une proposition mais celle-ci n'a pas été validée par les deux parties, les éléments de cette médiation seront repris à frais nouveaux soit par un tribunal, soit par une nouvelle médiation. Cela fait partie des choses qui sont en discussion actuellement dans ces dossiers. Et dernier point : j'ai beaucoup de collègues du conseil syndical qui ont découvert à cette occasion l'impact des autres moyens de communication, des nouveaux modes de mobilité, il y a bien d'autres modes qui ont très sérieusement freiné la croissance de l'utilisation d'Autolib' qui a d'ailleurs régressé globalement sur Paris la dernière année alors que cela s'était maintenu à Verrières.

M. le Maire : Merci. Dans tous les cas il n'y a rien dans le budget supplémentaire, on pourrait faire une séance de conseil municipal complète sur Autolib', je vous prie de reporter cela à l'occasion de notre conseil de rentrée où l'on y verra a priori plus clair puisque la date du 31 juillet sera passée.

D'autres questions ?

M. ZAKARIAN : Dans le prolongement de mes propos de tout à l'heure, le fait d'engager 2 M€ additionnels sur la voirie, ce que je comprends parfaitement, il y a sur certaines de nos routes des nids de poule...

M. le Maire : Et même des nids d'autruche !

M. ZAKARIAN : Effectivement, il y en a pas mal, il va de soi que la mise en place de ces 2 M€ additionnels pose question sur nos modalités de financement. Je suis rassuré par le fait que le déclenchement de l'amortissement soit susceptible de couvrir pour partie cette dépense et donc de limiter comme toujours le recours à un endettement excessif.

M. le Maire : Merci et j'apporterai comme complément de précision le fait qu'il va nous falloir désormais intégrer le FCTVA en provenance de toutes les dépenses que nous avons réalisées sur l'Espace Bernard Mantienne, qui va créditer nos rentrées. Et comme chacun le sait autour de cette table, à l'ouverture des différents chantiers nous serons dans l'obligation d'inscrire l'intégralité des

emprunts que nous pourrions avoir à contracter pour la réalisation de ces projets, je pense notamment à l'église. Tout le monde sait fort bien, pour m'en être exprimé, que les travaux de l'église ne seront pas achevés à la fin de cette année mais que l'intégralité des crédits sont inscrits à notre budget. Bien évidemment il y aura des reports, ce sont des coups qui sont partis comme on dit, cet argent finira bien par être mobilisé pour réaliser les objets mais pas nécessairement sous la forme d'emprunts.

M. HULIN : Pour continuer ce débat je comprends que ces 2 M€ d'investissements sur la voirie sont dus au mauvais état de certaines rues et donc c'est pour réparer les voiries qui sont endommagées ?

M. le Maire : Je confirme, tout le monde se promène sur les voiries de Verrières, 42 kilomètres de voirie publique, en plus des 18 kilomètres de voies privées, c'est vrai que le gel et derrière les précipitations importantes ont largement endommagé nos voiries, nos trottoirs, et il me paraît tout à fait normal de réagir à la hauteur des dégradations que l'on a eues, c'est pour cela que dépenser 2 M€ pour nous permettre de remettre à niveau les endroits les plus dégradés nous apparaît pour la majorité essentiel pour la qualité de vie de nos concitoyens.

M. HULIN : Je vous rassure, cela me paraît essentiel aussi mais là où je ne suis pas d'accord, tout à l'heure on a fait du suspense pour parler de la stratégie politique de la municipalité et en gros dans les explications on nous dit que ce sont des dépenses rendues nécessaires du fait de l'état des routes...

Mme FOUCAULT : Mais parfois la politique nous est imposée.

M. HULIN : Je trouve cela très bien pour ces dépenses qui sont là, la réparation, les achats, etc., ok, mais c'est peut-être aussi l'occasion après 2017 et suite aux transferts qu'il y a eu d'aller un peu plus vite, c'est ce que je disais tout à l'heure. Deuxième question : est-ce que du coup les travaux de voirie vont permettre aussi de travailler sur la matérialisation et la mise en place de pistes cyclables ou des choses différentes, la réfection de certains trottoirs par exemple ?

M. le Maire : Ce n'est pas l'objet de cette dépense-là, si les deux peuvent cohabiter ce sera très bien mais on n'a pas pour autant augmenté la signalétique horizontale, il nous reste des crédits, on ne les a pas entièrement consommés et donc sur les parties qui seront refaites bien évidemment il y aura de la matérialisation ; mais l'idée n'est pas forcément d'aller plus loin, c'est d'abord de réparer ce qui a été endommagé.

Mme FOUCAULT : Pour revenir sur l'Herbier, évidemment on aurait pu laisser l'Herbier dans ses armoires et ne rien faire, ne pas passer des heures et des heures avec des bénévoles qui sont corvéables à merci, on aurait pu ne rien faire. Si tu recherches des actions politiques, Vincent, je peux t'en trouver mais puisque tu dis que tu es d'accord avec tout cela, c'est aussi bien naturel d'avoir ces actions politiques là. Après, si tu recherches quelque chose de spécial sur les voiries, je te rappelle qu'on a voté un budget au mois de décembre où il y avait une enveloppe vélos, pour le stationnement des vélos. On peut voir aujourd'hui par exemple que devant Intermarché il y a une plaque en ciment, c'est pour mettre du stationnement ; et déjà dans notre budget primitif il y avait des actions politiques. Alors parfois on fait de la politique qui nous est imposée parce que nous vivons avec des éléments extérieurs qui nous obligent à... Et de l'autre côté il y a le socle de notre politique, on a fait 90 % du programme sur lequel on s'était engagé en 2014, et donc si tu veux de la politique il y en a partout, dans tout ce qu'on fait.

M. GRISSOLANGE : Je voulais dire une chose, et certainement cela va en faire bondir certains : quand un objet quelconque qui appartient à la commune s'abîme,

on se doit de l'entretenir, en règle générale c'est du fonctionnement ? Je veux dire que les biens de la commune pour rendre des services aux Verriérois doivent être entretenus, les bâtiments et autres doivent être entretenus et on appelle cela généralement du fonctionnement.

Alors que les travaux de voirie concernant la réfection de rues qui doivent être refaites comme elles étaient avant s'appellent de l'investissement, je sais que c'est la règle et je ne prétends pas la changer à mon humble niveau ni que vous puissiez la changer à votre niveau un peu moins humble, mais on peut quand même trouver cela étrange que l'on considère cela comme de l'investissement, au fond on pourrait le considérer comme du fonctionnement, le goudron s'abîme, on en remet. Je sais bien qu'à un certain niveau de dépenses, on est obligé d'appeler cela une immobilisation et donc de l'investissement, mais appeler cela une politique, non. Ce que je dis n'a rien de nouveau, j'essaie de dire cela à ma façon, on entretient nos rues, elles étaient dans un état N à l'automne 2017, elles sont arrivées à un état N-1, on les remet à l'état N et on appelle cela une politique budgétaire, je trouve que ce n'est pas tout à fait approprié.

J'ai une question précise : dans les recettes il y a l'ajustement à la hausse des contributions directes à 142 000 €, cela veut dire que nos prévisions concernant ce qu'avaient rapporté les taux d'imposition, je fais référence à décembre dernier, étaient un peu pessimistes, on a 142 000 € de plus, c'est bien cela ? C'est comme cela qu'il faut l'interpréter ?

M. le Maire : Je vais donner les éléments sur les deux points et je passerai la parole à Stéphane qui me l'a demandée...

M. GRISSOLANGE : Qui ne manquera pas de me faire un nouveau cours !
(Hilarité générale)

M. le Maire : En l'occurrence il y a un certain nombre de règles qui font que les dépenses qui dépassent 4 000 € peuvent être placées dans la section d'investissement. Après cela il y a vraiment des choix qui peuvent être opérés, des choix que nous avons faits, et ce n'est pas du tout faire grief à la politique que Bernard Mantiennne conduisait et que je servais avec bonheur mais notre patrimoine immobilier avait subi les affres du temps. Et vous avez sans doute remarqué que ces derniers temps, nous avons dépensé beaucoup, beaucoup d'argent au service de l'immobilier, que ce soit l'Orangerie, l'Espace Bernard Mantiennne, le gymnase Jean Mermoz ou l'Espace Jeunes et je dois en oublier, la crèche Louise de Vilmorin, etc. C'est un choix que nous avons fait. Il y a aussi le plan École. Ce sont des choix que nous avons faits de remettre à un certain niveau d'aujourd'hui contemporain du XXI^e siècle l'ensemble de nos bâtiments. Nous aurions pu faire le choix de faire un plan public privé, un PPP, pour la voirie, se mettre dans les pattes de ces grands vendeurs de goudron, c'était un choix politique pour remettre à neuf l'intégralité de nos voiries. Ce n'est pas la politique que nous avons suivie et là il nous paraît de bonne politique de réaliser ces travaux que nous pourrions laisser encore six mois ou un an, attendre le budget de 2019 pour les remettre en état. Cela ne nous paraît pas de bonne politique que d'attendre une dégradation supplémentaire. Mais c'est bien de la politique.

Alors oui, chaque année à cette période-là on ajuste les recettes réelles par rapport à ce qu'on a reçu en provenance des différentes taxes que nous pouvons percevoir sur les différents produits, que ce soit celles qui nous sont données par les concessionnaires ou celles qui sont en provenance des impôts ou que ce soit sur la taxe d'aménagement, il y a un ajustement fait à l'occasion du budget supplémentaire.

M. ZAKARIAN : Juste une boutade et non pas un cours : je suis toujours admiratif et surpris de ton propos, Dominique, parce qu'en fait d'une certaine manière, par l'application des nouvelles règles que tu proposes, tu es juste en train de privatiser les finances publiques ! Je trouve cela assez amusant de ta part.

M. GRISSOLANGE : Je ne saisis pas du tout.

M. ZAKARIAN : Je t'expliquerai.

M. le Maire : Nous n'aurons donc pas droit au cours !

(Rires)

(Vote à main levée : le budget supplémentaire est adopté par 24 voix pour et 5 voix contre.)

17 - Budget annexe d'assainissement 2018 – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2017.

(Rapporteur Monsieur Jean-Louis DELORT)

M. DELORT : Merci. Mes chers collègues, je suis sensible à ce qu'a dit Stéphane ZAKARIAN tout à l'heure, c'est pourquoi je vous propose de commencer par le budget annexe d'assainissement et de valider le compte de gestion qui a été validé par la Préfecture et qui est passé à la commission des Finances au mois de juin avec un avis favorable.

M. le Maire : Pas de remarques ?

(Vote à main levée : le compte de gestion du receveur est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

18 - Budget annexe assainissement – Compte administratif de l'exercice 2017.

(Rapporteur : Monsieur Jean-Louis DELORT)

M. DELORT : Quelques généralités en commençant : nous appartenons à la Communauté de Paris - Saclay depuis le 1^{er} janvier 2016. Avant ce budget était fait par la CAHB et à partir de 2020, en principe, il sera repris par la CPS pour ce qui concerne la compétence assainissement et la gestion technique du réseau. Les deux premiers budgets d'assainissement ont été très compliqués à formuler parce qu'on avait très peu d'informations qui venaient de l'ex CAHB, pour le budget 2017 le contrat d'affermage lie désormais la commune au délégataire qui est la société Suez. La commune a procédé à la refonte globale des tarifs d'assainissement, à la modification du prix de l'eau pour assurer le remboursement de la dette qui avait été contractée par l'ex CAHB. Le remboursement de cette dette est toujours compliqué et nous n'avons pas les sommes que l'ex CAHB devait nous fournir.

Pour la seconde année, nous avons poursuivi l'apprentissage et la compétence technique, administrative et financière concernant le réseau d'eaux usées.

Pour ce qui est des chiffres : pour le solde d'exécution, je vais simplement dire deux montants importants : 69 721 € qui correspondent à la dépense d'assainissement qui a été faite sur la place des Prés Hauts ; et le total de la section qui fait 504 983,60 €.

Pour la section d'exploitation : l'ensemble des recettes s'élève à 475 634,22 €. Vous avez vu la nouvelle présentation qui nous a été demandée par la Préfecture. Les recettes d'exploitation correspondent à la redevance part fermière du délégataire à la redevance communale d'assainissement complémentaire et à la surtaxe d'assainissement.

Pour ce qui est des dépenses d'exploitation, le total a été fixé à hauteur de 0 €, aucune dépense n'apparaît dans cette section, notamment sur la ligne des charges financières, l'ex CAHB n'ayant pas encore fourni les éléments de liquidation concernant les intérêts d'emprunts revenant à la Ville.

Pour la section d'investissement, les recettes s'élèvent à 99 070 €. Deux chiffres importants : le FCTVA : 73 000 € ; et 99 070 € de réalisés en 2017.

En dépenses, on retrouve les 69 721 € de la Place des Prés Hauts, et les 324.000 € inscrits au BP 2017.

Un emprunt budgétaire a été voté mais non réalisé en 2017.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur ce budget assainissement ?

M. HULIN : Je n'ai pas bien compris : j'ai compris pourquoi les emprunts avaient été votés mais non réalisés, par contre pour les immobilisations corporelles, on avait voté 198 000 € et on n'a réalisé que les travaux sur la Place des Prés Hauts ? Qu'est-ce qui a fait que les autres travaux prévus n'ont pas été réalisés ? Il n'y a pas eu besoin de faire les travaux parce que tout allait bien ?

M. DELORT : Il n'y a pas eu d'autres travaux de faits parce que ce qu'il nous faut faire, ce sont les gros travaux comme à la Place des Prés Hauts. On verra dans le budget annexe assainissement de l'exercice 2017 d'autres travaux, mais ils ne figurent pas ici.

M. GRISSOLANGE : Je note en bas de la page 152 la phrase suivante : « *La seconde année a donc permis de poursuivre l'apprentissage de la compétence (technique, administratif et financier) et de réaliser l'entretien classique et récurrent du réseau d'eaux usées* », je comprends, mais peut-être que je me trompe, que nous, enfin la Ville, a réalisé cet apprentissage, et je pose la question et je me doute de la réponse qui sera faite mais je la pose quand même : puisque nous avons réalisé cet apprentissage, que nous avons théoriquement maintenant la compétence technique, administrative et financière pour réaliser l'entretien classique des réseaux d'eaux usées, pourrait-on envisager de consacrer cette compétence à une régie publique du réseau d'assainissement ?

M. le Maire : Je suspends la séance quelques minutes.

(La séance est suspendue à 23h20 et reprise à 23h25.)

M. le Maire : Pas d'autres questions ? Je vous abandonne à nouveau.

Monsieur le Maire sort de la salle.

Madame FOUCAULT procède à un vote à la main levée : le compte administratif du budget assainissement est adopté par 23 voix pour et 5 abstentions.)

Retour de Monsieur le Maire dans la salle.

Mme FOUCAULT : Le budget annexe d'assainissement a été adopté par 23 voix pour et 5 abstentions.

19 - Budget annexe assainissement – Affectation du résultat de l'exercice 2017.

(Rapporteur Monsieur Jean-Louis DELORT)

(Lecture du rapport de présentation.)

La commune doit chaque année affecter le résultat de son dernier exercice comptable clos, en l'occurrence pour l'année 2018, celui de 2017 pour l'ensemble de ses budgets principal et annexe.

Sur le budget annexe assainissement, s'agissant de l'investissement, le montant des restes à réaliser (reports) affiche un montant de 128 418,98 € en dépenses et un montant de 29 348,98 € en recettes soit un solde des reports de 99 070 € en négatif.

Le résultat, libre d'affectation, soit 376 564,62 € résulte de la différence entre le résultat cumulé 2017 de 475 634,62 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 99 070 €.

La commission Finances du 22 juin 2018 a émis un avis favorable.

M. le Maire : Pas de questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 24 voix pour et 5 abstentions.)

M. le Maire : Je profite de cette dernière délibération à consonnance financière pour remercier Stéphanie ROBY, Secrétaire Adjointe en charge des problématiques financières et l'ensemble de son service, ainsi que Monsieur le Directeur Général des Services, Fabrice LEBEAULT.

Décisions du Maire prises pendant l'intersession.

- N°113 Signature d'une convention avec un volontaire dans la cadre du dispositif Tremplin citoyen mis en place par le Département de l'Essonne pour un montant de 400 € à la charge du département,
- N°114 Signature d'une convention avec le Syndicat d'Initiative et le Comité des Fêtes de Bièvres pour la mise à disposition à titre gracieux par la Ville d'un tracteur municipal,
- N°115 Convention entre le Ville et AZUR CONSEIL et FORMATION pour une formation prévue les 07 et 08 juin 2018 pour un montant de 160,01 € TTC,
- N°116 Signature d'un contrat de prestation avec Mme Carina Rozenfeld, auteur, pour une lecture publique de son œuvre dans les écoles élémentaires de la Ville le vendredi 22 juin 2018 dans le cadre de l'opération « le livre est lu : le livre élu » pour un montant de 376 € TTC,
- N°117 Signature d'une convention avec un volontaire dans la cadre du dispositif Tremplin citoyen mis en place par le Département de l'Essonne pour un montant de 400 € à la charge du département,
- N°118 Signature du lot n°2 (ferronnerie et serrurerie) pour le marché public relatif aux travaux d'aménagement du passage du Village pour un montant de 110 282,47 € TTC,
- N°119 Signature d'un avenant n°1 de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du satellite de restauration du groupe scolaire Paul Fort / David Régnier portant le montant des honoraires estimés à 162 687 € HT (taux de rémunération de 7,32%),

- N°120 Signature d'un contrat de maintenance des équipements de désenfumage avec la société LF SYSTEMES pour l'ensemble des bâtiments communaux de la Ville pour un montant annuel de 2 000 € HT,
- N°121 Signature d'un contrat de maintenance des alarmes incendie avec la société LF SYSTEMES pour l'ensemble des bâtiments communaux de la Ville pour un montant annuel de 2 500 € HT,
- N°122 Signature d'un contrat de maintenance des blocs autonomes d'éclairage de sécurité incendie avec la société SCUTUM pour l'ensemble des bâtiments communaux de la Ville pour un montant unitaire de 4,50 € HT,
- N°123 Convention entre la Ville et le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour une formation prévue le 05 juillet 2018 pour un montant de 465 € TTC,
- N°124 Signature d'un contrat pour l'extension de garantie sur les serveurs LENOVO 7978 KDBTLXP et KDCKCMF pour un montant de 522 € TTC,
- N°125 Signature d'un avenant au contrat avec la société DATA CONCEPT INFORMATIQUE pour la fourniture de dix comptes supplémentaires de messagerie et de travail collaboratif pour un montant de 643,68 € TTC,
- N°126 Signature d'une convention de coordination CNV-BJR-54-18-00100268 relative à l'effacement du réseau de télécommunications chemin de Paron avec la société ORANGE pour un montant de 16 459,90 € TTC,
- N°133 Signature d'un avenant au marché de programmation en vue de la réhabilitation du centre André Malraux avec la société PREMIER ACTE (marché n°979) pour un montant de 2 160 € TTC,
- N°134 Signature d'une convention avec la Croix Rouge Française pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours pour la manifestation du feu d'artifice le vendredi 13 juillet 2018 de 22h à 23h59 pour un montant de 311,50 € TTC,
- N°135 Signature du lot n°1 (aménagement urbains) pour le marché public relatif aux travaux d'aménagement du passage du Village pour un montant de 561 625,92 € TTC.

M. le Maire : Avez-vous des questions à me poser sur les décisions que j'ai été amené à prendre pendant l'intersession ?

Il y a des contrats qui sont identiques, qui portent sur des personnes différentes, je fais référence à une question que Daniel PEPERS avait posée la dernière fois.

Je vous souhaite d'excellentes vacances à toutes et à tous, je remercie le public d'être toujours fidèle, le prochain conseil aura lieu le 24 septembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

**Le Maire,
Vice-président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY



Affiché conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n°93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.
- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.